

HISTOIRE
DE
L'ABBAYE DE TAMIÉ
EN SAVOIE

PAR
Eugène BURNIER

CHAMBÉRY
IMPRIMERIE DE A. POUCHET ET C^{ie} PLACE SAINT-LÉGER, 29.
1865

À son Éminence
Le Cardinal Alexis BILLIET
Archevêque de Chambéry

Éminence

Après avoir échappé comme par miracle à l'incendie, à la Révolution et aux mains des spéculateurs, le plus illustre de nos monastères savoisiens, l'abbaye de Tamié vient d'être rendue à l'Ordre de Cîteaux. Un concours de circonstances non moins étonnant nous a conservé les copies des titres que les supérieurs de cette maison gardaient avec un soin jaloux et qui ont péri dans la tempête de 1793. J'ai réuni ces

documents, j'en ai étudié l'esprit, et j'ai cru qu'ils me suffiraient pour mettre en lumière l'un des côtés les moins connus de notre histoire provinciale : la vie monastique en Savoie. Il ne s'agit point ici d'une de ces abbayes dont les annales se résument en deux mots : prière et travail des mains. Votre science des choses du passé a pu vous convaincre, Éminence, que l'histoire de Tamié est profondément liée à celle du pays et de son ancienne dynastie. Vous avez daigné approuver mon plan, me fournir des matériaux et guider mes recherches. Je viens aujourd'hui vous offrir ce livre, qui est en partie votre oeuvre. Le patriotisme de l'auteur sera peut-être un titre suffisant à l'indulgence du prélat qui a si bien mérité de la Savoie et de la science, et il ne me restera plus qu'à vous assurer du profond respect avec lequel je suis

De Votre Éminence,

Le très humble et très obéissant serviteur
Eugène BURNIER

INTRODUCTION

Multa renascentur quæ jam cecidere, cadentque
Quæ nunc sunt in honore
Hor. in *Arte poetica*.

Note pour l'édition 2010 - La Savoie a été annexée à la France en 1860, les habitants se nommaient savoisiens, le mot savoyard était alors péjoratif. Les moines cisterciens sont arrivés à Tamié en octobre 1861. À cette époque Eugène Burnier rédigeait une *Histoire du Sénat de Savoie* et il avait découvert dans les archives de cette Chambre un dossier constitué en 1730 contenant des copies de pièces d'archives de l'abbaye de Tamié. Ils se trouvent actuellement aux Archives Départementales de la Savoie, cote B 1692. Burnier les transcrit à la fin de son livre, dans la partie *Documents*, sous les numéros 1 à 28. La plupart sont en latin comme les originaux. Nous les avons traduits en français et reproduits à la place.

Les moines arrivant à Tamié en 1981 étaient intéressés par l'histoire du lieu dont ils prenaient possession. Déjà en 1841 ils avaient publié *l'Histoire de La Trappe du Val-Sainte-Marie*, suivie de trois rééditions augmentée, jusqu'en 1843, puis une *Histoire de la Grâce-Dieu* confiée à l'abbé Richard, en 1854. Arrivés à Tamié, P. Jérôme Verniole rechercha des documents encore existants dans les environs du monastère et consigna les souvenirs des voisins. Jean-François Favre, fermier à Malpalud mit les siens par écrit, conservés sous le titre *Petit Manuscrit Favre*.

Entre le plateau des Bauges, l'Isère et le lac d'Annecy, s'étend une gorge étroite que traversait au moyen âge un chemin très fréquenté. Dans la première moitié du douzième siècle, saint Pierre de Tarentaise et les seigneurs de Chevron avaient jeté au milieu de ce désert les fondements d'une maison religieuse. Tamié, le nouveau monastère, dut sa célébrité rapide bien moins à l'éclat de son origine qu'aux vertus de ses habitants. Lorsque l'établissement des grandes routes dans les plaines eut fait abandonner les sentiers périlleux des montagnes, cette abbaye ne vit plus affluer aux pieds de ses murs les voyageurs et les commerçants qui se rendaient de Genève en Italie. Elle devint un lieu de

rendez-vous pour les âmes lassées des vaines agitations du siècle, et son hospitalité bienveillante est encore proverbiale dans nos contrées.

L'année 1793 passa comme un incendie: La maison de prières resta vide et les religieux prirent la route de l'exil. Aux pieux pèlerinages ont succédé les courses aventureuses des savants et des artistes qui viennent étudier la nature et que séduit la majesté de nos sites alpestres. Chaque année, le nombre de ces excursions augmente. Dès les premiers beaux jours, lorsqu'une sève nouvelle anime les plantes et que tout fourmille de vie, le col de Tamié est un but spécial d'explorations scientifiques. Plusieurs routes y conduisent; mais la plus intéressante est celle que l'on suit de Chamousset au pont de Frontenex. Arrivé à ce point, on prend un chemin qui traverse les villages de Tournon et de Verrens et mène directement à Tamié par des pentes d'un difficile accès ⁽¹⁾. Des hauteurs du col, le coup d'oeil est splendide. La plaine de l'Isère s'étend au milieu d'un vaste amphithéâtre de montagnes bleues

(1) On construit actuellement une route qui rendra praticable aux voitures la montée du col de Tamié. L'ancien chemin, pavé de pierres énormes, a dégénéré sur plusieurs points en fondrières. Les érosions causées par l'eau qui tombe de la montagne en rendent le parcours pénible, mais non dangereux. - Un chemin très pittoresque conduit à Tamié du côté d'Annecy par la petite ville de Faverges.

que dominent les sommets neigeux des Alpes. Des deux côtés de la rivière, qui coule lentement entre des digues d'un travail inouï, de plantureuses prairies ont remplacé l'ancien lit usurpé par les eaux. Aux flancs des collines couvertes de vignobles et jusqu'aux pieds des rochers nus qui bordent la route du côté gauche de la vallée, on découvre de petits villages presque perdus dans la brume ou à demi cachés sous des bouquets d'arbres fruitiers. Ce territoire privilégié qui va de Chambéry à Aiguebelle porte un nom ancien et poétique : nos pères l'avaient appelé *la Combe de Savoie*. Pour jouir de l'éclat incomparable que la nature y déploie au printemps, il faut gravir par une matinée sereine l'une des cimes dont la plaine est environnée. A chaque hauteur la scène change; les jeux de la lumière à travers les ondulations du terrain produisent une variété infinie d'aspects. Au col de Tamié, la vallée de l'Isère présente un ensemble plus complet. Rien ne heurte les lignes harmonieuses du paysage; la vue s'y repose doucement après les fatigues de la montée. Ce spectacle n'est point un vain tableau pour le plaisir des yeux. L'âme s'épure à ces splendeurs; elle s'isole de toute préoccupation absorbante et Dieu lui apparaît sur les sommets dans la magnificence de ses oeuvres.

Du côté opposé, le site est plein d'une majesté sombre. Les masses noires des sapins, parsemées de rochers

énormes, se détachent sur la verdure des prairies. Quelques pauvres chalets, disséminés dans cette solitude, sont les seules habitations qu'on y rencontre; le silence n'y est interrompu que par le roulement lointain des torrents. On dépasse un modeste oratoire dédié à la Vierge Marie et à saint Bernard, et on pénètre dans la gorge de Tamié. -Après quelques détours, la route se bifurque; une de ses branches conduit au hameau de Malapalud, l'autre va droit à l'abbaye, qui est construite à mi-côte sur le versant oriental de l'Udrizon. Ce contrefort, adossé au Plan-du-Four et au mont de Seytenex, sert de défense naturelle au plateau des Bauges. La Belle-Etoile s'élève au levant à une hauteur de mille mètres ⁽¹⁾. Sur la crête de cette montagne, le voyageur que n'ont point rebuté les fatigues d'une ascension difficile embrasse du regard une grande partie de la chaîne des Alpes, du Mont-Blanc à la Grande-Chartreuse. La vallée, vue du monastère, offre un ensemble sévère, mais très varié. Les terres cultivées alternent avec les prairies, et plusieurs espèces d'arbres à fruit s'y mêlent aux essences de haute futaie. Sans être très fertile, le territoire de Tamié n'est point déshérité de la nature : tout peut y venir dans des-conditions favorables, avec des bras et de l'engrais.

(1) Sa hauteur totale au-dessus du niveau de la mer est de 1 839 m.

L'emplacement sur lequel est construite l'abbaye occupe, en y comprenant les jardins, une superficie d'environ trois hectares de terrain presque plat; on y remarque les traces des travaux considérables de nivellement qui ont dû précéder les nouvelles assises du corps de logis. L'ancien monastère était situé à une centaine de mètres plus bas, du côté du nord. A la fin du dix-septième siècle il tombait en ruines, et des motifs impérieux exigèrent qu'on le rebâtît ailleurs. L'Udrizon forme, avec les côtes boisées qui dominent l'abbaye, le Plan-du-Four et le Haut-de-Seytenex, un immense entonnoir où les eaux se réunissent en abondance. Telle est l'origine du torrent du Bard qui se précipite avec impétuosité dans la vallée, entraînant dans sa course des arbres déracinés et d'énormes quartiers de roches. A la fonte des neiges, le fracas rendait inhabitable une maison de solitude et de silence. Quelquefois aussi, des vapeurs produites par la chute violente du cours d'eau s'amoncelaient autour du monastère et compromettaient la santé des religieux. Il fallait de toute nécessité quitter ce lieu malsain et incommode.

L'abbaye actuelle, spacieuse et bien distribuée, réunit toutes les conditions que réclament le recueillement et l'hygiène. Elle est alimentée par une source d'eau vive

dont le réservoir principal est à plus de six cents mètres. Ses bâtiments se composent d'un vaste édifice à deux étages, avec une cour intérieure et des pavillons à chacun de ses angles. L'église occupe toute la longueur de la façade du côté de l'occident. Le jardin, clos de murs et orné d'un bassin, est placé au midi dans une excellente position. Au-dessus de l'église s'étend un petit bois de sapins d'un effet très pittoresque. De l'autre côté du chemin qui conduit à la porte d'entrée existe un étang artificiel, seul reste des nombreux travaux d'assainissement pratiqués par les anciens religieux. Faute de soins, les autres pièces d'eau se sont transformées en marais. Les modestes moulins de Tamié sont établis non loin de l'étang; ils consistent en deux baraques où tournent encore les meules qui servaient depuis plusieurs siècles à la communauté. Dans la même direction, mais plus près de l'abbaye, on trouve la ferme de Martignon, composée d'une petite maison de maître et d'une grange avec écurie. Les propriétés acquises à grands frais par la nouvelle colonie, et dans lesquelles sont compris l'étang, les moulins et Martignon, forment une lisière presque continue de terrains entre le chemin qui les limite en bas et la forêt qui les couronne au-dessus.

Telle est la topographie sommaire des environs de Tamié. Les flancs du mont de l'Etoile sont cultivés

jusqu'à mi-côte par de bons paysans dont les demeures éparses s'appellent le village de la Ramaz. La plus rapprochée de ces habitations est une auberge de construction récente où logent les personnes qui ne peuvent être reçues au monastère. A droite et à gauche de la vallée l'horizon-est fermé par des montagnes dont les pentes sont couvertes de riches cultures ou de forêts épaisses. Quelques crêtes dénudées apparaissent dans le lointain et accroissent l'imposante majesté du paysage. Tamié est le centre de ce site, qui ne rappelle en rien les sublimes horreurs du désert de Chartreuse, mais qui porte l'âme à la mélancolie et convient particulièrement à une maison de prières. C'est-peut-être dans l'aspect des lieux qu'il faut chercher le secret des fortunes si différentes qu'ont subies les monastères. Le relâchement d'Hautecombe et de Talloires fut sans doute facilité par le charme de ces retraites où la douceur de l'atmosphère semble inviter au repos. Et qui sait si Tamié, Saint-Hugon et la Grande-Chartreuse ne durent pas en partie à la rudesse de leur climat cet amour de l'austérité qu'ils ont conservé jusqu'à la fin?

Par un concours singulier d'événements, Tamié a traversé les plus redoutables crises et se trouvait en 1861 dans un état de conservation très remarquable, lorsqu'au mois d'octobre le bruit se répandit qu'une

colonie de Trappistes avait acquis ce monastère, l'un des plus illustres de leur Ordre. Qu'était-ce que ces Trappistes, dont le souvenir vivait encore chez des vieillards de la contrée ? En quelques mots, voici leur histoire, leur genre de vie et leur but. Il importe de les faire connaître, car les gens du monde ont sur eux d'étranges idées. On les regarde volontiers comme de grands pécheurs qui viennent expier sous le cilice et dans le culte de la mort une vie chargée de crimes. On les croit occupés principalement à creuser leur tombe et à se répéter entre eux cet avertissement lugubre : *Frère, il faut mourir !* Le roman et même le théâtre ont propagé ces contes, mais une journée passée dans un monastère de Trappistes suffit pour en faire voir toute la fausseté.

L'histoire de la conversion de Rancé et sa réforme de la Trappe occupent une place importante dans le siècle de Louis XIV. On trouvera plus loin le récit de ce curieux épisode, où l'un des abbés de Tamié joue un rôle décisif. La Trappe, abbaye cistercienne du diocèse de Sées, sur les limites du Perche et de la Normandie, était tombée en commende et n'avait plus que l'apparence d'une maison religieuse, lorsque M. de Rancé, lassé du genre de vie qu'il avait mené pendant de longues années, résolut vers 1662 de se consacrer à Dieu dans ce monastère,

dont il n'était le chef que de nom, et d'y faire revivre l'esprit des premiers Pères de Cîteaux. On l'admira, mais on montra peu d'empressement à l'imiter. Les plus terribles obstacles lui furent suscités par les chefs de l'Ordre qu'il avait entrepris de régénérer. Un succès partiel couronna enfin ses efforts persévérants, car son abbaye et quelques autres monastères qui suivirent son exemple adoptèrent un genre de vie parfaitement régulier et y restèrent fidèles jusqu'à leur dernier jour.

Rancé n'est point le créateur d'un institut nouveau, comme bien des gens le supposent. Cîteaux avait été fondé pour que ses religieux pratiquassent à la lettre la règle de saint Benoît, et, malgré le relâchement, tous les membres de cet Ordre juraient encore de s'y conformer. L'abbé de la Trappe prit au sérieux leur serment; il fit tous ses efforts pour qu'ils y restassent fidèles. Voilà tout le plan de sa réforme. Les Trappistes d'aujourd'hui, disciples et imitateurs de Rancé, sont donc de véritables Cisterciens; à proprement parler, eux seuls méritent ce nom. Qu'est-ce que l'Ordre de Cîteaux sans le travail des mains, le silence perpétuel, les veilles et le mépris des jouissances de la sensualité? Or, ces pratiques austères sont la base de l'institut des Trappistes, pour qui la règle bénédictine n'est pas une lettre morte,

XVI

Cet Ordre, sur qui saint Bernard jeta au douzième siècle un si grand éclat, avait failli périr par le relâchement, lorsque Rancé vint lui imprimer un élan salutaire et le ramener à ses véritables traditions. La révolution lui ménageait une crise plus terrible encore : l'Assemblée nationale de France supprima les maisons religieuses et les Trappistes durent se disperser. Quelques-uns d'entre eux partirent pour l'exil sous la conduite d'un de leurs Pères, dom Augustin de Lestrange. Le zèle de ce religieux sauva l'Ordre de Cîteaux de la destruction. L'abbaye de la Valsainte, en Suisse, où la communauté fugitive avait trouvé un abri, reçut bientôt un nombre prodigieux de postulants; elle fut le centre fécond d'où s'échappèrent de nouvelles colonies qui, allèrent planter leurs tentes dans les déserts d'Europe et d'Amérique. Le Premier Consul n'était point hostile aux Trappistes; il comprenait quels services pouvaient rendre à la société qu'il réorganisait des religieux qui recherchaient les terres les plus ingrates afin de les féconder de leurs sueurs et ne devaient leur subsistance qu'à leur propre travail. Au point de vue moral, il croyait que des communautés de ce genre étaient nécessaires dans un empire aussi vaste que la France. Portalis résumait assez bien ses idées sur ce sujet dans un rapport qu'il lui adressait

XVIII

de justice distributive peut porter à proscrire des gens qui, en respectant les lois, revendiquent le droit commun pour vivre comme il leur plaît sous une règle de leur choix, il est bon de constater un fait à l'avantage des Trappistes. Les hommes les plus prévenus semblent tenir compte à ces religieux de leur détachement sincère

XVII

en l'an X ⁽¹⁾. Grâce à la protection de Napoléon, d'anciens Trappistes s'établirent au Mont-Genèvre, au Mont-Cenis et sur plusieurs autres points de l'Empire. Ainsi l'Ordre monastique renaissait en France peu d'années après la terrible révolution qui avait renversé les autels et inauguré le culte de la raison pure. Les abbayes de Cîteaux couvraient le sol de leurs débris ou servaient à des usages profanes ; une seule d'entre elles . s'était sauvée par sa fidélité à la règle et devait donner son nom à l'institut régénéré. D'autres congrégations se sont relevées depuis lors, mais elles n'ont dû leur fortune qu'à un retour complet aux traditions des fondateurs. Les Ordres relâchés ont disparu et les réformes les plus austères ont seules obtenu droit de cité.

Les tendances du siècle actuel ne sont point favorables à l'état monastique. Sans discuter ici quel sentiment

(1) Voici un passage de ce rapport :

« Dans quelques années, il sera peut-être sage de favoriser des établissements qui pourront servir d'asile à toutes les têtes exaltées, à toutes les âmes sensibles et dévorées du besoin d'agir et d'enseigner; car, dans un vaste État comme la France, il faut des issues à tons les genres de caractères et d'esprits que les cloîtres absorbaient autrefois et qui fatiguent la société civile. Tel est un factieux dans le monde qui n'eût été jadis qu'un moine obscur et turbulent. Il ne suffit pas d'avoir des institutions pour classer des citoyens, il faut en avoir encore, si je puis m'exprimer ainsi, pour classer des âmes et donner à toutes des moyens réguliers de suivre leurs mouvements, dans un ordre fixe et convenu. »

de toute affection terrestre, de ce dévouement inouï qui leur fait affronter les marécages des Dombes, les sables brûlants du Sahel et les déserts inhospitaliers de l'Amérique. Pour tout dire, les Trappistes sont moins mal vus que les autres moines. C'est un progrès. On finira par pousser la tolérance jusqu'à reconnaître qu'ils ne sont -pas entièrement inutiles.

Un décret pontifical du 3 octobre 1834 avait réuni tous les Trappistes français en un seul institut, sous le nom de *Congrégation des moines Cisterciens de Notre-Dame de la Trappe*. La France perdait son chef d'Ordre, car le président général résidait à Rome, mais elle conservait un vicaire chargé des intérêts de la province, en la personne de l'abbé de la Grande-Trappe. Le décret du pape donnait à la congrégation la règle de saint Benoît avec les constitutions de Rancé. Les plus fer-cents parmi les religieux crurent mieux faire en remontant aux constitutions primitives de Cîteaux, que l'illustre réformateur avait légèrement adoucies. De là, deux manières

de voir. Chaque opinion avait ses défenseurs qui ne voulaient rien rabattre de leurs sentiments, et un jour la bonne harmonie sembla menacée. On se compta et on reconnut qu'il serait facile de tout concilier en obtenant du pape de former deux familles distinctes. Par un décret du 25 février 1847, Pie IX accorda ce que l'on demandait ⁽¹⁾. La Trappe est actuellement divisée en deux branches qui ont chacune leur chef particulier, mais qui ont conservé entre elles les meilleurs rapports de confraternité. Cet institut compte trente-huit monastères des deux sexes situés pour la plupart en France et qu'habitent trois mille religieux. On trouvera ci-dessous la statistique de la Trappe, publiée à Rome en 1864 ⁽²⁾.

(1) Le décret latin que nous traduisons statue en ces termes :

« Tous les monastères de la Trappe en France formeront deux congrégations, dont l'une s'appellera l'ancienne, l'autre la nouvelle réforme de Notre-Dame de la Trappe, toutes deux de l'Ordre de Cîteaux. L'ancienne gardera les règlements de l'abbé de Rancé, et la nouvelle observera la règle de saint Benoît, avec les constitutions primitives de Cîteaux approuvées par l'Eglise. »

(2) *Congrégation qui suit les règlements de l'abbé de Rancé.*

HOMMES.

Sept-Fons (Allier) maison-mère, 77 religieux. - Le Port du Salut (Mayenne), 97 rel. - Le Mont des Olives (Haut-Rhin), 108 rel. - Sainte-Marie du Mont (Nord), 50 rel. - La Grâce-Dieu (Doubs), 75 rel. - Tamié (Savoie), 32 rel. Mérygnat (Creuse), 20 rel. - Mariawald (Prusse-Rhénane), 26 rel.

FEMMES.

Notre-Dame de Laval (Mayenne), 80 religieuses. - Notre-Dame de la Miséricorde (Haut-Rhin), 60 religieuses. - Saint-Joseph d'Ubexy (Vosges), 42 religieuses.

Voici, en abrégé, le genre de vie des Trappistes. Abstinence perpétuelle de la viande, du poisson, des oeufs, du beurre et de tout assaisonnement sensuel, qu'on permet seulement aux malades. Les aliments usités sont : du pain de froment dont le gros son a été extrait, des légumes et des racines accommodés au sel, à l'eau et au laitage, avec de la bière, du cidre ou du vin mélangé d'eau pour boisson. - Observation des jeûnes de l'Ordre, surtout de celui qui commence au 14 septembre pour

Congrégation qui observe la règle de saint Benoît avec les constitutions primitives de Cîteaux.

HOMMES.

La Grande-Trappe (Orne), maison-mère, 128 religieux. - Melleray (Loire-Inférieure), 131 rel. - Bellefontaine (Maine-et-Loire), 90 rel. Aiguebelle (Drôme), 171 rel. - Bricquebec (Manche), 63 rel. - Mont-Melleray (Irlande), 85 rel. - Mont-Saint-Bernard (Angleterre), 62 rel. Thimadeuc (Morbihan), 61 rel. Staouëli (Algérie), 114 rel. - Gethsémani (Kentucky), 57 rel. - New-Melleray (Etats-Unis), 56 rel. - Fontgombaud (Indre), 52 rel. - Notre-Dame du Désert (Haute-Garonne), 57 rel. - Notre-Dame des Neiges (Ardèche), 60 rel. - Notre-Dame des Dombes (Ain), 42 rel.

FEMMES.

Notre-Dame des Gardes (Maine-et-Loire), 97 religieuses. - Vaise (Lyon), 122 rel. - Maubec (Drôme), 150 rel. - La Cour-Pétral (Eure-et-Loir), 70 rel. - Blagnac (Haute-Garonne), 81 rel. - Espira (Pyrénées-Orientales), 80 rel.

La Belgique possède les monastères de Westmalle (Malines), Saint-Benoît (Liège), Saint-Joseph (Tournay) et Saint-Sixte (Bruges). D'autres abbayes de Trappistes existent en Angleterre, au Canada et dans quelques provinces de l'Italie.

finir à Pâques. Pendant ce temps,, les religieux font un seul repas vers midi; à la collation, on ne leur sert que trois onces de pain et deux en carême. - Silence absolu et continu, si ce n'est pour les conversations indispensables avec les supérieurs, les conférences spirituelles et l'accusation en plein chapitre des fautes extérieures commises contre la règle. Dans toutes. les autres circonstances, les religieux ne se parlent que par signes. - Travail des mains appliqué principalement à l'agriculture et a tous les arts industriels. Les prêtres sont soumis à cette obligation comme les frères convers. En règle générale, une abbaye doit se suffire à elle-même; elle contient par conséquent des moines appliqués à tous les métiers dont la communauté a besoin. L'étude n'est cultivée chez les Trappistes que pour enseigner la théologie à ceux d'entre eux qu'on destine au sacerdoce, apprendre l'Ecriture sainte et connaître les Pères, de l'Eglise. - Repos de sept heures pris dans un dortoir commun. Chaque religieux a une cellule ouverte par dessus et fermée au devant par un rideau. Leur couche est faite, en planches soutenues par des ais et couvertes d'une paille piquée, de quatre doigts d'épaisseur, d'un oreiller et de quelques couvertures. Un bénitier et deux images, l'une de Jésus en croix et l'autre de la Sainte Vierge, forment l'ameublement de la cellule, où on ne

trouve ni table ni chaise. Les religieux dorment tout habillés et ne quittent que la chaussure. L'usage du linge leur est interdit, même en cas de maladie. Au travail, ils portent une tunique de laine blanche qu'on peut relever jusqu'aux genoux et un long scapulaire noir serré d'une ceinture de cuir. Dans les autres temps, ils revêtent par dessus cet habillement la *coule ou cuculle*, espèce de froc de laine blanche à larges manches qui n'a d'ouverture qu'aux extrémités supérieure et inférieure. Au lieu de la coule, les novices et les frères convers ont un manteau avec scapulaire, les premiers de drap blanc, les seconds de laine brune. - L'heure du lever est fixée à deux heures, à une heure ou à minuit, selon le degré des fêtes et la longueur de l'office. - Chaque jour a lieu le chant ou la psalmodie des prières de l'Eglise et du petit office de la Vierge. Les abbés de cet Ordre, élus régulièrement par les religieux profès de leur communauté, au scrutin secret, portent la mitre, la crosse et la croix pectorale W.

(1) Pour le détail, voici l'emploi de la journée du trappiste :

EN ÉTÉ	EN HIVER
Ou depuis Pâques au 14 septembre.	Ou depuis le 14 septembre à Pâques.
1° 2 heures, lever; à minuit les jours de grande fête et à 1 heure les dimanches.	Tout se pratique comme en été, à l-exception de ce qui suit :
2° 4 h l'Angélus et l'étude des psaumes.	1° 7 heures 3/4, tierce, la messe, sexte, le travail. -
3° 5 h. 1/2, prime et ensuite le chapitre des coupes extérieures contre la règle.	2° 11 h. 1/2, none, l'Angélus, le dîner.

Toutes les austérités corporelles dont on vient de lire le détail ne sont, pour ainsi dire, que l'écorce du trappiste. Son essence véritable, c'est la mortification intérieure, le renoncement absolu à sa propre volonté et à tous les intérêts du monde. Ce qui se passe hors de l'enceinte du monastère ne l'occupe nullement. Un des religieux vient-il à perdre son plus proche parent? L'abbé réunit la communauté et lui adresse ces simples mots : « Le père de l'un d'entre nous est mort; prions pour l'âme du défunt. » L'orgueil et la sensualité, ces grands vices de l'espèce humaine, sont immolés tous les jours à la Trappe par les confessions publiques, les jeûnes, la pratique des métiers les plus vils et surtout par ce silence rigoureux qui retranche toutes les satisfactions de

4° 6 h. 1/2, le travail des mains. 5° 9 h tierce, grand-messe, sexte.	3° 1 h. 3/4, le travail.
6° 10 h 1/2 le dîner	4° 5 h la collation de trois onces de pain sec avec un demi-verre de boisson aux jeûnes d'Ordre et de deux onces pendant le carême et aux jeûnes d'Eglise. Ces jours-là, on ne dîne qu'à midi et demi.
7° Midi, l'Angélus et la méridienne.	Lorsque les religieux se lèvent à minuit ou à t heure pour l'office, ils reposent après matines jusqu'à l'office de prime.
8° 1 h none, le travail des mains.	
9° 3 h. 3/4, méditation, ensuite vêpres.	
10° 5 h le souper.	
11° 6 h. 112, lecture spirituel - le, complies, le <i>Salve Regina</i> . 12° 8 heures, le coucher.	

l'amour-propre. Quand le trappiste touche à sa dernière heure, on l'étend sur la paille et la cendre; de cette couche austère, il répond aux prières des agonisants et rend son âme à Dieu.

Où trouver l'explication de cette vie qui n'est qu'une mort anticipée, de cette pénitence que tant d'hommes se sont imposée par choix et subissent avec bonheur? La foi seule peut nous en rendre raison. Sans elle, sans la croyance au surnaturel, les Trappistes sont des fous, et c'est pitié que de les voir renoncer de gaîté de coeur aux jouissances les plus permises, à l'expansion des plus doux sentiments. Mais ils ont un but à atteindre et ils y tendent résolument par la voie difficile, sans s'inquiéter si la frêle enveloppe de leur âme laisse des lambeaux sanglants aux ronces du chemin. Des hommes se sacrifiant pour une idée, c'est chose rare de nos jours- et admirable en tout temps. Les vérités de la religion chrétienne sont certes bien démontrées, mais leur évidence n'est pas telle qu'il n'y ait du mérite et un très grand mérite à les croire. Suivre à la lettre non-seulement ce que l'auteur de ces doctrines ordonne, mais encore ce qu'il conseille ; sacrifier à ce que bien des gens considèrent comme un *peut-être* de longues vies et quelquefois des positions élevées, voilà, ce nous semble, le plus noble effort du spiritualisme. De tels exemples sont.

indispensables à notre époque où les appétits sensuels paraissent vouer au ridicule tout retour sérieux vers les choses de l'âme. Dans cette course effrénée du siècle vers le pouvoir et la richesse, les désastres financiers qui se succèdent, les échecs politiques, les mécomptes amers des partis sont de vains avertissements. Il faut qu'une protestation surgisse en faveur de l'esprit contre la matière : et qui donc élèvera la voix sinon ce philosophe chrétien que ne troublent point dans sa retraite nos agitations et nos luttes sans fin (1) ?

La Trappe doit remplir encore une autre mission.

(1) Dans une de ses remarquables études sur l'histoire romaine aux IV^e et V^e siècles (*Revue des Deux-Mondes* du 1^{er} septembre 1864), M. Amédée Thierry cite un extrait de Sozomène qui résume à merveille les idées que nous venons d'émettre. Voici ce passage :

« Une des choses les plus utiles que Dieu ait transmises aux hommes est la philosophie de ceux qu'on appelle *moines*. Elle méprise, comme chose superflue et consumant u temps qu'on peut mieux employer, les connaissances acquises aux écoles et les arguties de la dialectique. Pour elle, la meilleure étude est celle de bien vivre. Elle enseigne donc par une science simple et naturelle ce qui peut combattre et déraciner le mal moral, ne trouvant pas qu'il y ait un milieu possible entre le vice et la vertu. Forte contre les tumultueuses agitations de l'âme, elle ne sait pas céder à la nécessité et ne succombe point aux infirmités du corps; par la contemplation continue de l'éternel auteur des choses, elle fortifie l'âme à la source de l'essence divine Supérieure aux événements du dehors, elle domine, pour ainsi dire, le monde extérieur ; l'injure ne l'atteint pas et elle se glorifie de la souffrance. Patience, mansuétude, frugalité, voilà les degrés par lesquels elle élève l'homme vers Dieu, autant qu'il est permis d'en approcher.

Comme aux premiers jours de Cîteaux, elle contribuera à réhabiliter l'agriculture, cette source de richesses trop longtemps négligée; elle montrera qu'avec de la persévérance et du dévouement, il n'est pas de terre infertile. Son influence servira peut-être à retenir aux champs ce courant de population qui s'entasse dans les grandes villes pour y périr de misère, tandis que de vastes territoires restent en friche, faute de travailleurs.

C'est sous de tels auspices que Tamié s'est rouvert et que les Trappistes y ont fait entendre de nouveau leur chant renommé *du Salve Regina*. Tamié est l'oeuvre de saint Pierre de Tarentaise. Les religieux de la Grâce-Dieu, qui conservent avec un respect filial les précieux restes de ce prélat et lui attribuent leur salut dans l'exil, ont dû céder au désir de recouvrer un héritage que leur protecteur avait fondé et arrosé de ses sueurs. Ils appartiennent à la congrégation qui suit les règlements de l'abbé de Rancé. Ainsi se renoue la chaîne interrompue des traditions, car Tamié est la première abbaye qui ait adopté la réforme de la Trappe et Rancé eut une grande part à cet acte important.

La nouvelle colonie arriva dans le monastère le 15 octobre 1861, à dix heures du soir. Pour le rendre à sa destination primitive, elle dut s'imposer des travaux longs et difficiles; trois- années d'un- labeur incessant

n'ont pu obtenir encore ce résultat, car la culture des champs absorbe tous les bras disponibles et les ressources ne sont pas nombreuses. On créa tout d'abord les cellules du dortoir commun. L'église appela ensuite l'attention des religieux. Cet édifice se compose d'une seule nef et s'étend sur une longueur de 150 pieds. Il est sonore et bien distribué; mais son architecture se ressent du mauvais goût de l'époque où il fut bâti. La porte d'entrée, du côté du cloître, est un morceau gothique travaillé avec délicatesse; on croit qu'elle appartenait à l'ancienne abbaye W. La partie antérieure de l'église, actuellement ouverte aux étrangers, était en 1861 dans un état déplorable. Des voitures et des tas de bois l'encombraient; le pavé n'existait plus. Pendant de longues années elle avait servi de magasin à foin. On y établit un plancher, de modestes autels reprirent leur place et, le 15 octobre 1862, jour anniversaire de la rentrée des Trappistes, la bénédiction solennelle en fut faite par M. l'abbé Tissot, chanoine d'Annecy.

L'année suivante, on fit des réparations indispensables

(1) On remarque au réfectoire des religieux une magnifique boiserie en noyer où sont sculptés les bustes des principaux personnages qu'a produits la famille de saint Pierre de Tarentaise. Un autre morceau sculpté, qu'apprécient les connaisseurs, sert de couronnement à la cheminée du chauffoir.

au logement des hôtes. Les cloîtres, dont les murs barbouillés annonçaient que des écoliers y avaient longtemps pris leurs ébats, demandaient une transformation. Deux religieux s'occupèrent à les reblanchir et y tracèrent des maximes évangéliques propres à édifier les visiteurs. Les 600 mètres de canaux en bois qui amenaient l'eau de source à l'abbaye étaient presque entièrement pourris ; il fallut les remplacer par des tuyaux en fonte. Depuis le commencement de la présente année (1864), la communauté a entouré de murs son humble cimetière, car on n'ensevelit plus personne dans les caveaux de l'église. Un parquet confortable a remplacé le pavé froid et humide du sanctuaire, et les Pères de la Grâce-Dieu ont fait présent à Tamié d'un maître-autel gothique dont on loue le travail. Au-dessus de cet autel s'élève une belle statue de la Vierge Marie donnée par M. Alexandre Guillemin, avocat à la Cour de cassation. Deux choses manquent encore pour que l'église soit au complet : elle a perdu ses cloches et ses stalles. Les unes ont servi probablement à faire des canons, les autres ornent aujourd'hui la cathédrale de Chambéry. La Providence pourvoira à leur remplacement.

Deux mots maintenant des travaux qui occupent les Trappistes de Tamié. La culture des champs vient en première ligne. Le labourage, les défrichements, la

création des prairies artificielles et la récolte des denrées font successivement l'objet de leurs soins. Ils donnent une attention particulière à l'élève du bétail. A l'intérieur, tous les métiers utiles peuvent être exercés selon les besoins de la maison et l'aptitude des sujets ; la volonté du supérieur imprime la direction à toutes choses. Il en est, parmi ces métiers, dont la pratique est plus ordinaire. Tels sont la boulangerie, la couture, la cordonnerie, le charonnage, la forge, la menuiserie, la fabrication du fromage, etc.

La plupart des céréales, le froment, le seigle, l'orge et l'avoine viennent à Tamié dans de bonnes conditions. On y recueille un jardinage qui était autrefois renommé. Les Trappistes cultivent avec succès la pomme de terre et la betterave, mais ils trouvent plus avantageux de convertir la plupart de leurs terres en prairies ou de les semer de trèfles. Ils ont greffé ou planté depuis peu de temps une quantité d'arbres à fruits, tels que pommiers, poiriers et pruniers; les abricotiers même ont réussi au-delà de toute espérance. Cet établissement agricole est en voie de prospérité. Il expérimente les méthodes nouvelles, et peut-être son exemple combattra-t-il efficacement la routine, cette maladie invétérée de nos cultivateurs.

Un point non moins essentiel a occupé les Trappistes

depuis le jour de leur rentrée à Tamié: ils se sont mis en quête pour réunir les documents nécessaires à une histoire complète de l'abbaye, depuis sa fondation jusqu'à nos jours. Ils ont compris qu'un tel livre, venant populariser un passé dont ils cherchent à imiter les plus beaux exemples, serait pour eux une apologie naturelle ; qu'il servirait de trait d'union entre l'ancien et le nouveau monastère. Mais où trouver les éléments de ce travail? Le feu avait consumé en partie les archives précieuses de Tamié, qui comprenaient près de douze cents chartes ou documents importants ; le reste gisait dans un coin ignoré au milieu de la poussière. Sans se laisser rebuter par la difficulté des recherches, deux religieux de l'abbaye avaient déjà mis en réserve quelques papiers utiles ou recueilli les souvenirs des vieillards de la contrée, lorsqu'on nous parla de leur louable entreprise. Nous parcourions alors avec le plus vif intérêt les registres du Sénat de Savoie, et le nom de Tamié, qui s'y présente souvent, nous disait assez quel rôle cette maison religieuse a joué dans notre histoire. Un jour nous découvrimus le Volumineux dossier qui renferme les chartes copiées autrefois par ordre du Sénat pour établir le droit de nomination des princes de Savoie ; à ce recueil étaient joints les procès-verbaux détaillés et les inventaires dressés par les magistrats souverains lors de la *réduction*

de l'abbaye sous la main du roi de Sardaigne. Sans ces documents, l'histoire de Tamié eût présenté nécessairement d'importantes lacunes. Le supérieur de ce monastère, à qui nous apprîmes l'existence du dossier et des pièces qui l'intéressaient directement, nous communiqua tous les matériaux qu'il possédait déjà, avec prière d'en tirer parti nous-même. Nous crûmes faire une oeuvre utile à la Savoie, profitable aux Trappistes et peut-être intéressante pour quelques lecteurs, en accédant à ce désir. Son Eminence le cardinal Billiet compléta notre collection de titres et de notes par une chronique inédite sur l'introduction de la réforme à Tamié; il approuva le plan du livre et voulut bien en accepter la dédicace.

Telle est l'origine du travail que nous offrons aujourd'hui au public. Il met en lumière une partie très peu connue de nos annales, avec toute la sincérité que requiert un sujet aussi grave. Le roman et l'esprit de parti n'ont rien à faire ici. L'histoire parle : au lecteur à tirer les conséquences.

25 novembre 1864.

CHAPITRE PREMIER

Origine de l'Ordre de Cîteaux; ses fondateurs. - Saint Bernard. - Esprit et développement du nouvel ordre. La Ferté, Pontigny, Clairvaux et Morimond, premiers monastères de la filiation de Cîteaux. - La *Carte de charité*.

Vers la fin du onzième siècle, on ne comptait qu'un bien petit nombre d'abbayes bénédictines qui n'eussent secoué en partie le joug de la règle imposée aux moines d'Occident par leur saint patriarche. A Cluny et dans tous les couvents qui dépendaient de cette maison-mère, on avait adopté l'usage des tuniques de drap fin et des fourrures ⁽¹⁾ ; les religieux ne s'adonnaient plus au travail des mains, ils évitaient soigneusement les jeûnes et remplissaient des fonctions absolument contraires à l'esprit de saint Benoît. La congrégation de Cluny, née au déclin de la race carolingienne et en face de la féodalité, avait eu pour mission principale d'offrir un abri sûr à la civilisation latine et aux innombrables victimes de la barbarie. Les besoins sociaux et religieux qui suscitèrent cette réforme ayant cessé d'exister, Cluny tombait

(1) Epist. Hugonis archiepisc. lugd. ad Pascalem papam II.

dans le relâchement; un ordre nouveau allait paraître qui devait s'inspirer des traditions abandonnées, remettre l'agriculture en honneur et rappeler, par des austérités à peine imaginables, les exemples des premiers solitaires orientaux.

Molesme, abbaye située - au diocèse de Langres en Bourgogne, subissait le sort de tous les grands monastères ; les richesses en avaient fait disparaître la ferveur primitive. Quelques-uns de ses religieux protestaient contre le relâchement par la parole et surtout par l'exemple ; les plus fidèles aux saines traditions étaient Robert, supérieur de l'abbaye, et un moine anglais, Etienne Harding, qui s'était formé à la vie cénobitique dans la solitude de Sherborne. Pour eux, il n'y avait que deux voies de salut : ramener leurs confrères à l'observation de la règle ou quitter Molesme et fonder ailleurs une communauté nouvelle qui fit fleurir au désert des vertus depuis longtemps oubliées. Le dernier parti l'emporta.

En l'année 1098, Robert et ses- compagnons, au nombre de 21, quittèrent Molesme et pénétrèrent plus avant dans la Bourgogne ⁽¹⁾. Le lieu qu'ils choisirent pour leur retraite était un marais inhabitable, un repaire de bêtes sauvages. Les broussailles épineuses et les joncs qui couvraient le sol le rendaient inaccessible aux hommes.

L'aspect effrayant de cette solitude ne rebuta point les pieux cénobites; après quelques jours de travail, ils avaient assaini une partie du marécage en arrachant les joncs et en donnant de l'écoulement aux eaux. Ils

(1) *Exord. cisterc. cap, 2,*

réunirent des branches d'arbres et établirent quelques huttes autour d'un oratoire qui fut consacré à la Sainte Vierge le 21 mars 1098, jour de la fête des Rameaux (1). Le désert où la colonie avait planté ses tentes était connu dans la contrée sous le nom de *Cîteaux*. On appela *Monastère nouveau* cette retraite qu'avaient choisie Robert et ses confrères ; le titre- aussi bien que l'esprit devaient la distinguer de l'ancienne abbaye. Une bulle du pape ayant rappelé Robert à Molesme, Albéric et Etienne Harding lui succédèrent l'un après l'autre au siège de Cîteaux. Sous la direction d'Etienne, la congrégation prit sa forme définitive. Le but des fervents religieux qui la composaient était de reproduire dans toute sa perfection le type monastique conçu par saint Benoît. Leur genre de vie excita les murmures des abbayes où régnait le relâchement; on accusait la communauté naissante d'introduire des usages impraticables et de pousser les austérités à l'excès. L'épreuve la plus terrible lui était réservée. Une épidémie mortelle se déclara parmi les frères; au bout de quelques semaines Etienne ne se vit entouré que d'un petit nombre de moines infirmes et découragés ⁽²⁾ auxquels il ne restait assez de forces que pour la prière. L'humble monastère était près de périr, lorsqu'un jour trente gentilshommes bourguignons

(1) Cette date est conservée dans les deux vers suivants : Anno milleno centeno bis minus uno, Sub patre Roberto coepit Cistercius ordo.

(2) *Jans graviter eis taedio esse incipiebat paucitas sua et omnis spes posteritatis decidebat, in quant sanctae illius paupertatis haereditas transfunderetur.* GUILLAUME DE SAINT-THIERRY, *in vita sancti Bernardi.* -

Cet écrivain rapporte que saint Etienne eut une vision qui lui apprit l'arrivée prochaine à l'abbaye de Bernard et de ses trente compagnons

vinrent frapper à sa porte ; Bernard, leur chef, supplia l'abbé au nom de ses frères et de ses amis qu'il avait amenés à Cîteaux, de recevoir leur compagnie parmi les religieux de cette maison. Saint Robert, saint Albéric et saint Etienne en avaient jeté les bases; mais le jeune homme qui venait de s'y introduire à la tête de ses compagnons en est le fondateur véritable. L'entrée de saint Bernard à Cîteaux en l'an de grâce 1113 ouvre une ère nouvelle pour cette abbaye et met un terme aux afflictions de tout genre qui l'ont si longtemps éprouvée. Les personnages du plus haut rang, les hommes de science y accourent de tous côtés. Bientôt l'étroite en-ceinte du monastère ne peut plus contenir ses nouveaux hôtes; des colonies s'en échappent et fondent loin de la maison-mère quatre grandes communautés : La Ferté, Pontigny, Clairvaux et Morimond. En moins de trente années, Cîteaux comprend dans sa filiation près de cinq cents abbayes. Ce succès inouï n'a rien qui étonne, quand on a étudié de près la tendance des esprits et les besoins de la société au commencement du douzième siècle.

A cette époque, deux classes d'hommes se partagent l'Europe : les seigneurs et les serfs. L'élément guerrier et chevaleresque absorbe toute l'activité des uns ; aux autres est dévolu le soin de nourrir, par les plus pénibles travaux, des maîtres altiers et dissolus. Les excès du féodalisme vont rendre plus épaisses les ténèbres de la barbarie ; la cause de la civilisation semble à jamais perdue, puisque les monastères, ces centres d'où partaient autrefois la lumière et la vie intellectuelle, sont partout en proie au relâchement. Il faut réagir contre ces

funestes errements, adoucir les moeurs publiques, rallumer dans les cloîtres le feu sacré qu'a éteint l'amour des richesses et rendre à l'agriculture la considération qui lui est due. Tel sera le rôle et l'esprit de Cîteaux. En courbant la tête sous le même joug que les serfs, leurs orgueilleux seigneurs feront renaître la paix dans le monde; la foule des déshérités retrouvera au désert la dignité perdue. Le découragement cessera d'un côté parce que le mépris aura disparu de l'autre ; la charité chrétienne produira cet étonnant miracle d'unir, par les liens de l'amour fraternel, tant d'hommes que divisaient des préjugés séculaires. L'ordre de Cîteaux, à son début, présente un caractère évident de réparation. Aux luttes intestines qui déchirent la société, il oppose la paix industrielle et active du cloître; à la foule innombrable des affamés et des misérables, il assure le pain de chaque jour et offre en exemple les pauvres volontaires qui ont échangé leurs vêtements précieux contre le froc des cénobites. Les moines cisterciens furent, au douzième siècle, des médiateurs qui rendirent un service signalé à la civilisation en opérant la seule fusion possible du féodalisme et du servage. Voilà le secret du prodigieux développement de cette institution.

Pendant les vingt premières années de leur existence, l'abbaye de Cîteaux et les maisons qui en dépendaient ne formaient point un ordre séparé, parce que la règle de saint Benoît laissait à chaque monastère son indépendance particulière. Il importait cependant d'affermir la nouvelle réforme par l'union étroite, sous un même chef, des religieux qui en faisaient profession. Pénétré de cette pensée, Etienne Harding, troisième abbé et l'un des

fondateurs de Cîteaux, réunit dans la maison-mère tous les supérieurs des abbayes de sa filiation et rédigea avec eux le statut fondamental de l'ordre, la *Carte de Charité*. Cette constitution se compose de cinq parties (dont un préambule) qui règlent : 1° l'uniformité de tous les religieux cisterciens dans l'observance de la règle établie par saint Benoît ; 2° la visite des monastères ; 3° le chapitre général; 4° l'élection des abbés; 5° leur déposition. _ Cîteaux est la maison-mère; chaque année, les supérieurs de toutes les abbayes de sa dépendance s'y réuniront en chapitre général. La visite de Cîteaux sera faite par les quatre premiers abbés de l'ordre, c'est-à-dire par ceux de la Ferté, de Pontigny, de Clairvaux et de Morimond.

Les auteurs de ce statut avaient basé leur oeuvre sur les principes de la vraie charité. La suite de notre récit fera voir que l'oubli de ces traditions salutaires fut la principale cause des abaissements où tomba leur institut, jusqu'au jour où le réformateur de la Trappe vint enter un rameau vigoureux sur le vieux tronc cistercien et lui communiquer une sève féconde.

CHAPITRE II

L'ordre de Cîteaux en Savoie. - Aulps et Hautecombe. - Lettres de saint Bernard sur ces deux monastères. - Origine de Tamié, son nom, ses vrais fondateurs. - Pierre de Tarentaise y amène des moines de Bonnevaux. - Arrivée des Cisterciens. - Bienfaiteurs de Tamié. - Prétentions de la Maison de Savoie.

Peu d'années avant que saint Robert et ses compagnons allassent fixer leur demeure au désert de Cîteaux, quelques religieux quittèrent Molesme, avec la permission de leur abbé. On ignore les motifs de leur départ, mais il est permis de supposer que le désir de mener une vie régulière n'y fut point étranger. Les anciennes chroniques de Savoie, dont les originaux se conservent à Turin, nous racontent que les moines errèrent pendant plusieurs jours avant de découvrir la retraite qu'ils cherchaient:

« A la parfin, disent les manuscrits, ils passèrent le lac
 « de Lausanne et tendirent contre les hautes montagnes,
 « en un lieu qu'on appelait les Alpes, qui leur sembla
 « dévotieux. Illec, près d'un petit ruisseau, firent deux
 « petits habitacles, l'un pour dire leurs messes et l'autre pour
 leur mansion., et menèrent si bonne et sainte vie
 « que leur renommée s'épandit par les environs, car,

« à leurs déprécations, Dieu montrait miracles aperts. »

La délicieuse solitude où s'étaient engagés les cénobites de Molesme portait le nom de vallée d'Aulps, *vallis alpensis*; les pâturages qui couvraient le versant des montagnes et les hautes forêts dont elles étaient couronnées en faisaient un séjour à souhait pour une colonie religieuse. D'après la règle de saint Benoît, toute abbaye devait compter au moins douze moines. La communauté d'Aulps, peu nombreuse à son origine, ne fut, pendant plusieurs années, qu'une simple *cella*, soumise au monastère de Molesme. Les donations d'Humbert II, comte de Savoie, et de quelques seigneurs chablaisiens, transformèrent la *cella* en abbaye (1). Le premier supérieur d'Aulps avait été remplacé par Guérin, un saint anachorète qui vivait en communion intime avec Cîteaux. Par ses soins, une bulle du pape Calixte II (2) cassa la convention de 1097 par laquelle le monastère des Alpes devait vivre perpétuellement sous la dépendance de Molesme et recevoir les abbés que lui imposerait le supérieur de cette maison. Aussitôt après, Guérin et ses religieux embrassèrent la réforme de Cîteaux.

Saint Bernard, l'oracle de l'Europe et la plus grande gloire de son ordre naissant, était alors abbé de Clairvaux. Il voulut que N.-D. d'Aulps et plus tard toutes les maisons cisterciennes de la Savoie fussent affiliées à son monastère. Ses lettres nous témoignent de la joie que ressentit la multitude de ses pieux disciples en apprenant.

(1) La fondation de l'abbaye de Notre-Dame d'Aulps par le comte Humbert II remonte à l'an 1094, environ.

(2) Cette bulle est de 1012.

la détermination des moines chablaisiens (3). Elles nous montrent le grand saint enseignant à ses nouveaux frères le véritable esprit de la règle et leur traçant des devoirs si rigoureux qu'ils épouvantent la faiblesse humaine.

• Notre ordre, leur dit-il, c'est l'abjection, l'humilité, la « pauvreté volontaire, l'obéissance, la paix, la joie dans « l'Esprit-Saint. Notre ordre consiste à vivre sous un « maître, sous un abbé, sous la règle, sous la discipline. « Dans notre ordre, on s'étudie à garder le silence, on « s'exerce à la pratique des jeûnes, des veilles, des « oraisons, du travail des mains, et par dessus tout on « suit la voie par excellence, qui est la charité (3). » Bernard porte le plus tendre intérêt aux abbayes cisterciennes qui s'élèvent déjà en Savoie. Hautecombe a été fondé en 1125 par les libéralités du comte Amédée III; Bonmont (3) apparaît en Chablais six ans plus tard. Le saint abbé de Clairvaux recommande vivement ces monastères à son ami d'enfance Arduion, évêque élu de Genève. « Je connaîtrai, lui écrit-il, par votre conduite à

(1) *Quam laeto sinu collegit vos multitudo cisterciensis!* (S. P. Bernard *epistolae*. Ep. 142, ad monachos Alpenses, t. 1er édit. de Lyon, 1699, p. 166.)

(2) Tout l'esprit de Cîteaux, si bien compris par l'abbé de Rancé, est dans ces paroles, dont nous aimons à citer le texte latin :

« *Ordo noster abjectio est, humilitas est, voluntaria paupertas est, obedientia, pax, gaudium in Spiritu Sancto. Ordo noster est esse sub magistro, sub abbate, sub regula, sub disciplina. Ordo noster est studere silentio, exerceri jejuniis, vigiliis, orationibus, opere manuum, et super omnia excellentiorem viam tenere, quae est charitas.* »

(3) Bonmont et Chézery, tous deux au diocèse de Genève, furent fondés l'un en 1131 par Aymon, comte de Genève, et l'autre par Amédée III en 1140.

« leur égard, quelle est la mesure de l'affection que vous avez pour nous ⁽¹⁾. »

C'est ainsi que l'ordre de Cîteaux jette en Savoie ses premiers fondements, sous les auspices du plus grand homme qu'ait vu naître le XI^{ème} siècle. La féodalité n'a pas dans nos provinces cette attitude provocatrice et insolente qui forme son caractère principal dans les Etats environnants. La distance est grande, sans doute, entre les paysans qui cultivent nos montagnes et les seigneurs hauts-justiciers dont ils dépendent ; mais la tradition des moeurs patriarcales n'est point perdue; la pauvreté du sol et les dangers communs ont rapproché des hommes que divisaient d'anciens préjugés. Cependant le goût des aventures lointaines et la gloire des armes ont mis en discrédit l'agriculture, cette noble occupation des anciens peuples de la Savoie. Il faut rendre notre pays à ses habitudes séculaires; il faut faire germer le froment et fleurir la vigne sur ces landes incultes où végètent des arbustes parasites. L'arrivée des travailleurs de Cîteaux répond dans nos contrées à un besoin urgent et général; elle est saluée par le cri d'espérance des pauvres. C'est au milieu d'un tel concours de circonstances que s'élève l'abbaye dont nous écrivons l'histoire.

Tamié, *Stamedium* (2), est le nom donné depuis une

(1) Sint pietati vestrae commendati pauperes fratres nostri qui circa vos sunt : Alpenses, illi de Bonomonte et illi de Altacumba. In his experiemur quanta vobis de nobis cura sit.

(2) D'où vient ce nom de *Stamedium* dont on a fait Tamié? M. de Foras y voit une contraction des deux mots *Sancti Amedaei*, et suppose l'existence très ancienne d'un édifice religieux dédié à saint Amédée, d'où la localité aurait tiré son nom. Cette version est spécieuse et paraîtrait

époque très reculée à une gorge étroite située sur la chaîne secondaire des Alpes pennines, entre Faverges, Albertville et Grésy. Ce défilé, qui s'étend sur une lieue de longueur, était couvert au moyen âge de forêts épaisses, au milieu desquelles serpentait un chemin presque impraticable. Les neiges s'y amoncelaient pendant l'hiver; la tourmente y régnait une partie de l'année, et il fallait un courage stimulé par une nécessité absolue pour que les voyageurs osassent s'aventurer dans cette effrayante solitude. Le col de Tamié était très fréquenté à cause du commerce qui existait entre Genève et le Piémont et du mauvais état des routes qui se dirigeaient sur la ville de l'Hôpital. Cette dernière voie n'arrivait à la commune de Palud que par une montée très escarpée ; elle aboutissait à Ugine après avoir traversé les villages

même fondée sur l'orthographe des anciens titres, où Tamié est toujours appelé *Stamedei* au génitif; mais aucun motif sérieux ne nous autorise à l'admettre. Il semble plus naturel de s'en tenir à l'étymologie tirée de la topographie, c'est-à-dire de la position de Tamié entre deux montagnes, aux limites de quatre anciennes provinces (la Savoie, le Genevois, la Tarentaise et la Maurienne). *Stat-medium* est une origine très plausible du nom latin de Tamié. En matière d'étymologie, on discute sans s'entendre, on se livre à toutes les suppositions imaginables, puis il faut revenir aux explications les plus simples, qui sont ordinairement les seules vraies. De quelles interprétations ne se sont pas avisés les savants au sujet de la fameuse devise FERT, qui figure dans les armes de Savoie? On s'accorde aujourd'hui à reconnaître que ce mot signifie tout bonnement *Il porte*, et il explique la pensée chevaleresque qui présida à la création de l'ordre du Collier par Amédée VI. Au reste, l'opinion que nous venons d'émettre sur le nom de Tamié est la plus ancienne. Nous avons une vie de saint Pierre de Tarentaise écrite par Godefroi, abbé d'Hautecombe, vers 1183. Ce prélat dit en propres termes : « Dicitur vero Stamedium quasi stans medium, quod circa eundem locum provinciae duæ et duo sunt comitatus. »

de Thénésol et de Marthod. On avait abandonné cette route pour suivre la vallée de Tamié ou du *Coupe-Gorge*, car tel était le nom populaire de cet étroit passage. Durant la belle saison, ce lieu sauvage devenait un repaire de voleurs qu'attirait l'espoir de riches aubaines. Le comte Amédée III fit pratiquer des éclaircies dans l'épaisseur de la forêt ; la route fut rendue praticable et on pendit quelques brigands aux arbres qui la bordaient. La vallée perdit son nom de *Coupe-Gorge* et reçut celui de Tamié qu'on employait parfois pour la désigner.

Vers 1132, le siège métropolitain de Tarentaise était occupé par l'ancien abbé de la Ferté, le premier évêque que l'ordre de Cîteaux eût donné à l'Eglise. Ce prélat, connu dans le martyrologe savoisien sous le nom de saint Pierre Ier, avait compris que les mesures de rigueur seraient impuissantes à purger son diocèse des malfaiteurs qui l'infestaient et à défendre les voyageurs contre leurs entreprises, si la religion ne venait en aide au comte de Savoie. Il songea à établir un monastère de l'ordre de Cîteaux dans l'endroit le plus périlleux, c'est-à-dire auprès du col de Tamié. Le but principal de cette création était de fournir des secours aux passants et d'offrir aux malades les ressources d'un hôpital gratuit. Par le défrichement des terres incultes et d'une partie des forêts, les religieux devaient donner à l'agriculture une féconde impulsion ; ils fourniraient aux cultivateurs, à de bonnes conditions, des semences et des bestiaux, et détourneraient du brigandage quelques-uns des malheureux que la misère y avait entraînés. Les vues bienfaisantes du prélat furent comprises par les frères de

Chevron-Villette ⁽¹⁾, qui mirent tout leur zèle à seconder son entreprise. Voici la charte de fondation du monastère ; on verra ce que devient la légende en face de ce document irréfutable ⁽²⁾ :

« L'an de l'incarnation du Seigneur onze cent trente-
 « deux, par la grâce de Dieu et par son immense bonté,
 « dom Pierre, archevêque de Tarentaise, fixa son attention
 « sur un lieu appelé Tamié et situé dans son
 « diocèse, qui lui parut propre à un établissement de
 « l'Ordre de Cîteaux ; il demanda cette localité à ses
 « possesseurs, c'est-à-dire aux frères Pierre, Guillaume
 « et Aynard de Chevron. Il plut ensuite à ce vénérable
 « prélat de convoquer à Tamié dom Jean, de pieuse
 « mémoire, abbé de Bonnevaux, les frères de Chevron
 « et un grand nombre d'autres personnes. Tous étant
 « réunis, Pierre, avec sa femme, Guillaume avec sa
 « femme et son fils, ce dernier excusant Aynard alors
 « absent, donnèrent le domaine de Tamié à Dieu, à la
 « bienheureuse Vierge Marie, à Jean, abbé de Bonnevaux,
 « et à ses frères qui devaient s'y vouer au service de
 « Dieu. Ils firent cette donation pour le salut de leurs
 « âmes et de celles de leurs parents, sur la prière du
 « susdit archevêque et en présence de tous les témoins ;
 « ils cédèrent tout ce qu'ils possédaient au mont de

(1) L'illustre famille de Chevron, fondatrice de Tamié, s'était alliée en l'an 1100 avec celle de Villette en Tarentaise. Elle a donné un pape à l'Eglise (Nicolas II, qui siégea de l'an 1059 à 1061), quatre abbés à Tamié, un évêque à Aoste et trois archevêques à la métropole de Tarentaise. La maison de Chevron-Villette est la véritable fondatrice de Tamié; aussi ce monastère porte-t-il d'azur au chevron d'argent, le tout surmonté de la crose abbatiale.

(2) Voir *Document* n° 1.

« Tamié, suivant la direction de l'eau qui tombe du
 « sommet des montagnes et des deux côtés, jusqu'au
 « ruisseau qui court au milieu de la vallée, à l'exception
 « toutefois de certains fiefs, domaines et fermes (1) qu'ils
 « occupaient; si toutefois les religieux parvenaient à
 « acquérir quelques-uns de ces lieux réservés, les dona-
 « teurs les leur cédaient, à condition qu'ils ne perdraient
 « pas leur servis; dans tous les cas, ils ne rendraient pas
 « la communauté des frères responsable de cette perte.
 « Les témoins de cette donation sont dom Pierre,
 « archevêque de Tarentaise, dom Jean, abbé de « Bonnevaux,
 frère Jean, prieur du même lieu, frère Amédée
 « d'Hauterive, frère Audemar, frère Pierre, frère Guitfred,
 « qui tous ont reçu là donation, Ulbold de Cléry, etc. »

Il ressort de cet acte, dont nous avons cherché à rendre le sens littéral, que l'archevêque Pierre eut seul l'idée première de la fondation de Tamié et que les frères de Chevron lui facilitèrent l'accomplissement de ce pieux désir. Les courtisans (on en trouve partout, même aux époques qu'il nous plat d'appeler barbares), les courtisans des premiers comtes de Savoie se plurent à leur attribuer une part considérable dans l'établissement de notre monastère. Ils supposèrent qu'une bataille sanglante s'était livrée vers l'an 1129, dans le défilé de Tamié, entre Amédée III et le comte de Genève ; que pour conserver à jamais le souvenir des braves qui étaient tombés pour défendre sa cause, Amédée aurait élevé un

(1) *Mansus*, terrain cultivé, domaine, en patois *nias*; *cavannaria* ou *cabannaria*, maison rustique, ferme. - Voir le glossaire publié par le cardinal Billiet, à la suite des Chartes de Maurienne.

oratoire sur le lieu où reposaient leurs corps, et que Pierre de Tarentaise aurait amené des moines de Bonnevaux pour le desservir. Cette donnée ne supporte pas l'examen. Ni l'histoire ni la tradition n'ont conservé le souvenir de la lutte du col de Tamié, quoique un événement de ce genre eût dû laisser des traces profondes dans les souvenirs populaires. On ne s'explique pas, d'un autre côté, que la charte de fondation de l'abbaye ne mentionne pas le prince qui est censé l'avoir créée. Il faut en conclure qu'Amédée n'était pour rien dans cet acte ; l'oubli qu'on aurait commis en le passant sous silence eût été contraire à toutes les règles établies. Et pourtant la légende d'Amédée III à Tamié a été consignée dans quelques-unes de nos vieilles chroniques ; nous citerons les deux plus anciennes : la chronique latine de Savoie et celle d'Hautecombe (1). Dans la première on trouve le récit de la fabuleuse bataille après laquelle le comte Amédée III aurait fondé un monastère en l'honneur de Dieu et du bienheureux Bernard, abbé de Clairvaux. Comme si toutes les maisons cisterciennes n'étaient pas nécessairement dédiées à la Vierge Marie! Comme si l'on pouvait croire que le comte de Savoie eût

(1) La *Chronica latina Sabaudiae* et la *Chronica abbatiae Altaecombae* figurent dans les *Monumenta historiae patriae*. SCRIPTORES, t. 1, p. 602 et 671.

On lit dans la première de ces chroniques :

« Comes ipse (Amedæus III) tandem monasteria sancti Sulpitii et inde *Stagmedei* (sic) in honorem Dei et beati Bernardi Clarevallis- construxit et deceter redditis dotavit. »

La seconde contient le passage suivant :

« Gomes IV fuit Amedæus, qui aedificavit oratorium *Stamedieni* (sic), ut vixit. »

décerné le titre de bienheureux à un homme vivant, à Bernard, abbé de Clairvaux, et eût placé le nouveau monastère sous son invocation ! La chronique d'Hautecombe, plus récente que la précédente de quelques années, reproduit les mêmes erreurs.

La lettre écrite en 1593 par Alphonse Delbene à Edme de la Croix, abbé de Cîteaux, nous montre quel était le sentiment du supérieur d'Hautecombe sur les origines de Tamié ⁽¹⁾. Il traite de fable la création de cette abbaye par Amédée III après une bataille rangée : « Ce prince, dit-il, fut le bienfaiteur de Tamié; il le fut aussi de tous les autres monastères de Cîteaux, auxquels il portait le plus vif intérêt. » Mais c'est assez s'occuper d'une question qui nous paraît parfaitement élucidée. Revenons aux fondateurs de notre abbaye.

C'était un véritable congrès de saints que l'assemblée

(1) Cette lettre manuscrite est intitulée : *Alphonsi Delbene episcopi albiensis ac abbatibus Altæcombæ de origine familiae cisterciensium Altæcombæ, sancti Sulpitii, Stamedei, cænobiorum in Sabaudia sitorum, epistola ad summe venerandum Edmundum a Cruce, abbatem Cistercii, regis Gallorum consiliarium, ac totius familiae cisterciensium summum praesulem. Altæcombæ 1593, per Marcum Antonium de Blancs Lys.* On la conserve à la bibliothèque de l'Université de Turin, sous le n° 581. Nous en possédons une copie faite par les soins des PP. Trappistes de la Grâce-Dieu. Edme de la Croix avait demandé à Delbene des renseignements qui devaient lui servir pour une histoire générale de l'ordre de Cîteaux. Delbene avait fait de son mieux pour satisfaire ce désir, et il terminait ainsi sa lettre : « Habes, summe venerande preasul, quidquid ex veteribus tabulis ac monumentis nec non ex historiis de origine nostrae cisterciensium familiae et monasteriorum Altæcombæ, sancti Sulpitii ac Stamedii colligere potui. Hoc enim feci quam libentissime, ut gratum et memorem tuorum ergo me merito- rum animum perhiberem. Vale. Altæcombæ, 5 kal. aprilis 1593. »

M. Cibrario assure que cette lettre a été imprimée à cette date par Marc-Antoine de Blancs Lys:

des personnages qui intervinrent à l'acte de 1132. On y voyait figurer l'abbé de Bonnevaux, Jean *le Bienheureux*; saint Amédée d'Hauterive, abbé d'Hautecombe, dont nous parlerons plus loin ; saint Pierre, premier abbé de Tamié, et saint Pierre Ier, qui occupait alors le siège de Tarentaise. Notre monastère fut donc placé, dès son origine, sous les auspices de personnages aussi éminents par leurs vertus que par leur position sociale.

Les frères de Chevron n'avaient cédé, qu'un désert à l'abbé de Bonnevaux et à ses moines ; il fallait tout créer dans ce val- lon resserré et sauvage où l'on ne trouvait pas même un abri contre l'inclémence des saisons. La colonie se composa d'abord d'un petit nombre de religieux placés sous la direction d'un jeune homme nommé Pierre, qui avait fait à Bonnevaux l'apprentis-sage de la vie monastique ⁽¹⁾; d'autres frères vinrent se joindre à eux et complétèrent le nombre de douze fixé par saint Benoît pour la fondation d'une abbaye ⁽²⁾. Lorsqu'un es- saim quittait la maison-mère, la communauté entière se réunis- sait dans l'église ; après quelques prières analogues à la cir- constance, l'abbé désignait les émigrants et leur chef. Puis on faisait le tour des cloîtres au chant des psaumes ; quand on arrivait à la porte du monastère, le nouvel abbé et ses compa- gnons recevaient

(1) Pierre était né en 1102, à Vienne en Dauphiné. Il entra fort jeune à Bonnevaux, abbaye cistercienne fondée en 1118.

(2) *Duodecim monachi cum abbate tertio decimo ad coenobia nova transmittantur* (Ann. cist., t. 1er, p. 273).

Chaque abbaye ayant son abbé, on ne jugeait pas convenable au maintien de l'ordre qu'une communauté eût moins de douze moines. Si cela arrivait, elle était convertie en ferme ou prieuré (Hurter, t. n, p. ⁴132).

un psautier, le livre de la règle, quelques vases sacrés et une croix de bois ; on s'embrassait et la colonie se mettait en route. Arrivés au terme de leur voyage, les religieux cisterciens débutaient toujours par les tombeaux, afin de ne pas oublier que l'idée de la mort devait occuper la première place dans leur esprit ; ils désignaient l'emplacement du cimetière par des croix de bois plantées dans le sol, puis ils traçaient l'enceinte de l'oratoire et des autres bâtiments.

Les premières constructions de Tamié durent être fort misérables. Elles furent sans doute formées de branches d'arbres, comme ces cabanes de bûcherons que l'on rencontre dans l'épaisseur des forêts. Les Cisterciens n'avaient pour vaisselle que des vases en terre cuite et des tasses de bois. Leurs ornements sacerdotaux étaient de lin ou de futaine ; ils creusaient leurs stalles dans des troncs d'arbres. Tout respirait chez ces religieux la pauvreté la plus absolue. Ils portaient une tunique de grosse laine blanche ⁽¹⁾ recouverte d'un long scapulaire noir et serrée d'une ceinture de cuir ; les vêtements des frères convers étaient de couleur brune. Au choeur, tous les moines se revêtaient d'un ample manteau blanc à capuchon qui portait le nom de *coule*. Chez eux,

(1) Les premiers Cisterciens avaient conservé l'habit noir des Bénédictins. La légende raconte que la Sainte Vierge étant apparue aux moines réunis à l'oratoire le 5 août 1101, le vêtement des cénobites réfléchit l'éclat virginal de la mère de Dieu et devint blanc à l'instant même. Dom Julien Paris, auteur du *Premier esprit de l'ordre de Cîteaux* (Paris, 1664), nie ce miracle et dit que les premiers Pères de l'ordre endossèrent les tuniques blanches parce que les étoffes de cette couleur étaient à meilleur prix que les noires et pour se conformer plus strictement à l'esprit et à la lettre de la règle de saint Benoît.

l'abstinence d'aliment gras était perpétuelle ; ils ne vivaient que de racines et de légumes cuits à l'eau et au sel. Leur couche consistait en un grabat où ils se jetaient tout habillés ; ils observaient rigoureusement le silence et partageaient leur temps entre la prière et le travail des mains. En un mot, ils réalisaient dans toute la pureté le type monastique dont saint Benoît a tracé les caractères dans ses Constitutions.

Malgré l'austère simplicité de leur vie, les moines envoyés à Tamié eurent à lutter contre des obstacles de tout genre pour asseoir leur établissement. Le courage de ces rudes travailleurs n'était abattu ni par les intempéries, ni par l'âpreté du sol ; ils se rappelaient l'entrée de leurs Pères au désert de Cîteaux et leurs forces étaient doublées. Le vallon retentissait du bruit de la hache mêlé au chant des cantiques sacrés. Les voyageurs accouraient en foule pour être témoins du bonheur calme dont jouissaient les cénobites malgré leurs pénibles travaux et les mortifications qu'ils imposaient à leurs corps accablés par le poids du jour. Ils partageaient avec les pauvres le pain noir gagné à la sueur de leurs fronts, l'aumône étant une des plus anciennes traditions de l'ordre. Le pays environnant se transformait déjà par leurs exemples et surtout par leurs bienfaits, car ils exerçaient largement la charité, quoique à peine pourvus du nécessaire. Mais l'heure arrivait où les puissants seigneurs de la contrée devaient reconnaître par de généreuses concessions les vertus et les services des moines de Tamié.

En 1132, l'année même de la fondation de l'abbaye, l'archevêque de Tarentaise remontre au comte Amédée

de Genevois que le vallon où les frères se sont établis, à la limite de son diocèse, est loin de suffire à leurs besoins. Il lui demande pour ses moines la concession d'une forêt et d'une portion de territoire situés à Bellocey ⁽¹⁾. Quoique le comte tienne beaucoup à ce domaine, il en donne de grand cœur la propriété aux religieux. Quelques mois après, il leur accorde le revenu annuel de vingt sous d'or et leur fait remise du droit appelé la *leyde* ⁽²⁾ que l'on perçoit sur tous les marchés du Genevois ⁽³⁾.

Au comte Amédée succède son fils Humbert III, dit le *Saint*, qui fonde quatre chartreuses en Savoie et dote tous les monastères déjà existants. Vers 1148, il écrit de Turin à tous ses châtelains et à ses sujets qui exercent des fonctions au delà du Mont-Cenis. Il leur rappelle que Dieu accepte avec faveur les dons que les princes font aux églises et aux maisons religieuses, pourvu que ces largesses n'aient point pour but un intérêt temporel, autrement on pourrait leur dire qu'ils ont déjà reçu leur

(1) Voir *Document n° 2*. - Il semble, d'après cette pièce, qu'Amédée III aurait eu en quelque sorte, l'initiative de la fondation de Tamié. Mais alors, pourquoi ne lui a-t-il fait aucune donation? Pourquoi surtout l'acte d'établissement ne dit-il pas un mot de cette intervention? Geoffroi, historien de saint Pierre de Tarentaise, écrit qu'Amédée III céda à l'abbaye les vignes et le cellier qu'il possédait à Montmélian. Le fait nous paraît fort douteux, car le Sénat de Savoie n'aurait pas manqué plus tard de faire transcrire la chartre où une semblable libéralité aurait été constatée.

(2) *Leyde*, impôt sur les choses vendues dans les foires et les marchés. Il est probable que dès cette époque les religieux de Tamié faisaient achat de bestiaux et en vendaient sur les marchés du Genevois.

(3) Voir *Document n° 3*.

récompense. C'est pourquoi il confirme tous les privilèges accordés par son père aux moines de Tamié, les exempte du péage et de la *leyde*, et ordonne de veiller à ce que personne ne les maltraite ⁽¹⁾. En 1189, Thomas, fils d'Humbert III, fait un acte semblable, et la chartre qui contient sa déclaration nous apprend qu'Amédée son grand-père avait accordé certains privilèges à Tamié au moment de partir pour la croisade ⁽²⁾. Le même prince donne à l'abbaye tout ce qu'il avait acquis, au territoire de Saint-Franc, de Burnon, des Echelles et de son frère; il place cette libéralité sous sa sauvegarde personnelle ⁽³⁾.

Guillaume, comte de Genevois, Hubert son fils aîné et Aimon son frère, pleins de bienveillance pour l'ordre de Cîteaux et désireux d'obtenir ses prières, font savoir que dans la province qui leur obéit la maison de Tamié sera libre de toute redevance, à l'exception des libéralités que les religieux ne refusent jamais aux voyageurs. L'acte est de 1191 ⁽⁴⁾. Quatre ans après, à son lit de mort, le même Guillaume donne à notre abbaye le tiers des dîmes à percevoir sur le territoire de Long-Champ et le dixième des poulains que ses juments produiront chaque année ⁽⁵⁾. Un autre prince nommé aussi Guillaume, et comte de Genevois, accorde aux religieux de Tamié le

(1) Voir *Document n° 4*.

(2) Voir *Document n° 5*. - Amédée III se croisa avec l'empereur Conrad III et le roi de France Louis VII. Il partit pour la Palestine en 1147.

(3) Voir *Document n° 6*. - Saint-Franc est une petite commune située à quelque distance du Pont-de-Beauvoisin.

(4) Voir *Document n° 7*.

(5) Voir *Document n° 8*.

droit de faire pâturer librement leurs bestiaux dans les mandements de Cruseilles, de la Roche et d'Annecy; il étend même cette permission à tout le comté ⁽¹⁾.

Quelques mois après la création du monastère qui nous occupe, le modeste patrimoine des religieux s'était considérablement augmenté. Les raisons que nous avons exposées dans l'introduction de ce livre expliquent pourquoi nous n'avons plus les chartes où étaient consignées les donations faites à Tamié de 1132, à la fin du XIIe siècle par Guigues, comte d'Albon, prince de Graisivaudan, Othomar et Romestang, fils de Guillaume de la Poëpe, Didier de la Poëpe, leur oncle, et Bosson de la Poëpe, par les Dauphins de Viennois et les évêques des diocèses voisins. Il est fort difficile de se faire une idée exacte des possessions de l'abbaye un siècle après son établissement. Cependant, on peut en juger par une patente de sauvegarde que le comte Amédée IV lui accorda en 1249 ⁽²⁾. Il prit sous sa haute protection, non-seulement les personnes, mais encore les propriétés des religieux, qui s'étendaient jusque dans le diocèse de Vienne et qui étaient nombreuses. Il fut le premier à déclarer que l'abbaye de Tamié était sous son patronage. Cette prétention était mal fondée, car, suivant les principes du droit canonique, le droit de patronage sur un établissement religieux n'est acquis qu'à celui qui l'a fondé ou doté convenablement. Or, on a vu que les princes de Savoie, moins généreux que leurs voisins, avalent borné leurs libéralités envers Tamié à quelques

(1) Voir *Document* n° 9. - L'acte est de 1243.

(2) Voir *Document* n° 10.

privilèges. Ils n'étaient donc que de simples bienfaiteurs de l'abbaye; mais leurs vues s'élevèrent plus haut, surtout après l'indult de Nicolas V qui concernait le droit de nomination aux évêchés et aux monastères. Victor-Amédée II voulut tirer la conséquence des principes posés par ses prédécesseurs ; il en résulta une lutte animée que nous raconterons au livre suivant.

CHAPITRE III

Saint Pierre de Tarentaise, premier abbé de Tamié; saint Guérin, premier abbé d'Aulps ; saint Amédée d'Hauterive, premier abbé d'Hautecombe. - Le monastère du Beton et celui des Hayes. - - Bonlieu et Sainte-Catherine. - Pierre est nommé archevêque de Tarentaise. - Les moines de Tamié, leurs occupations : agriculture, bétail et hauts-fourneaux. - Mort de leur premier abbé, sa sainteté, division de ses restes.

Les trois monastères de la filiation de Clairvaux, qui s'étaient élevés en Savoie à peu d'années d'intervalle, avaient pour chefs des personnages d'une éminente piété et d'une intelligence égale à leur vertu; jamais ordre religieux ne débuta sous d'aussi brillants auspices.

Pierre, moine à Bellevaux, avait déjà donné des preuves de cet esprit supérieur qu'il déploya dès l'abord dans la direction de la nouvelle abbaye. Il ne fit paraître sa dignité que pour prêcher par l'exemple. Au choeur ou au travail il était toujours le premier, se chargeant des corvées les plus rebutantes et vaquant avec amour aux oeuvres de charité. Dans la contrée, on l'invoquait comme un saint ; plus d'une faveur obtenue du ciel fut attribuée à son intercession. Amédée III, comte de Savoie,

en fit son conseiller intime. Quand il avait à statuer sur quelque affaire importante, il se rendait à Tamié ou priait l'abbé de venir auprès de lui pour l'éclairer de ses lumières.

Le monastère d'Aulps suivait la même voie, sous l'impulsion du religieux qui l'avait affilié à l'ordre de Cîteaux, de saint Guérin, disciple de saint Bernard. L'âge ne lui avait rien ôté de son ardeur pour la vie religieuse. Sa fermeté, sa science et surtout l'amitié dont l'honorait l'illustre abbé de Clairvaux lui acquirent une telle réputation, que le peuple et le clergé du Valais le choisirent pour leur évêque. Malgré sa profonde humilité, Guérin fut obligé d'accepter cet honneur, car le pape Innocent II lui même intervint pour l'y déterminer. Saint Bernard écrivit une lettre chaleureuse aux moines d'Aulps. Après les avoir félicités en termes affectueux, il s'excusait de ne pouvoir les rejoindre immédiatement ; il leur conseillait d'appeler auprès d'eux Godefroi, prieur de Clairvaux, qui les guiderait dans le choix qu'ils avaient à faire d'un abbé à la place de Guérin (1). Cet homme de Dieu quittait souvent Sion, sa ville épiscopale, et venait à Aulps reprendre au milieu de ses frères les exercices de la pénitence. Il mourut vers 1150. L'abbaye qu'il avait si longtemps édifiée garda son corps mais ne profita pas longtemps de ses exemples (2).

Hautecombe, le séjour de prédilection de nos anciens comtes et le lieu de leur sépulture, ne le cédait en rien

(1) *S. P. Bernardi epistolae*, t. 1er, p. 66.

(2) La légende latine de saint Guérin a été publiée dans la notice sur l'abbaye d'Aulps par Léon Ménabréa.

aux monastères de Tamié et d'Aulps ; saint Amédée d'Hauterive faisait fleurir aux bords du plus poétique de nos lacs l'austère discipline de Cîteaux et une multitude de jeunes hommes de toutes les conditions accourait au nouveau cloître (1). Ce personnage, originaire du Dauphiné et né d'une famille princière, reçut sa première éducation à la cour de l'empereur Henri V. Il embrassa la vie religieuse sous la direction de saint Bernard, qui le fit abbé d'Hautecombe lorsque Amédée III fonda cette abbaye. Dix-neuf ans après, d'Hauterive était élu évêque de Lausanne par le clergé et le peuple de cette ville. Attaqué dans sa puissance temporelle par le comte de Genevois, il eut raison des tentatives de ce prince et le contraignit à lever le siège de Lausanne. La fermeté et la prudence dont Amédée d'Hauterive avait fait preuve en cette circonstance difficile le mirent en haute estime auprès des empereurs Conrad II et Frédéric Ier, qui le choisirent pour leur conseiller d'Etat; il fut même nommé grand-chancelier par Frédéric. Avant de mourir à Nicosie en Chypre, Amédée III de Savoie voulut que l'évêque de Lausanne servît de tuteur à son fils Humbert et il lui confia l'administration de ses Etats. D'Hauterive était un prélat du plus grand savoir et d'une éminente sainteté; c'est là le témoignage que rendent de lui les écrivains protestants eux-mêmes (2). On peut le considérer comme le vrai fondateur d'Hautecombe, où ses successeurs ne tardèrent pas à tomber dans le relâchement.

(1) La tradition veut que peu d'années après 1125, Hautecombe ait compté jusqu'à deux cents moines.

(2) Ruchat, *Hist. de la Réformation en Suisse*.

Il mourut à Lausanne le 26 août 1158 ⁽¹⁾.

Quelque temps après la création de Tamié, la mère du jeune religieux qui dirigeait cette abbaye se décida à entrer au cloître ; elle suivait en cela l'exemple de son mari et de tous ses enfants. Une communauté s'organisa par ses soins; elle en devint la supérieure et obtint la terre du Beton en Maurienne, qui appartenait à une ancienne abbaye bénédictine. Cet établissement avait lieu vers 1150. Le monastère du Beton prit bientôt un tel développement, qu'en 1160 il put envoyer une colonie pour fonder l'abbaye des Hayes ⁽²⁾ près de Crolles, dans la vallée du Graisivaudan. L'initiative de cet acte était due à Marguerite de Bourg, femme de Guigues VIII, dauphin de Viennois. Le Beton et les Hayes furent placés sous la direction immédiate des religieux de Tamié.

Les comtes de Genevois, qui avaient comblé de faveurs les couvents cisterciens d'Aulps, d'Hautecombe et de Tamié, accueillirent par d'abondantes libéralités la fondation d'un monastère de femmes de la filiation de Clairvaux au territoire de Bonlieu ⁽³⁾. Les mêmes princes élevèrent une abbaye de religieuses du même ordre à Sainte-Catherine près d'Annecy et choisirent l'église de cette maison pour y placer leur sépulture.

(1) Saint Amédée d'Hauterive a laissé huit homélies à la louange de la Sainte Vierge. On les a imprimées pour la première fois à Bâle en 1517.

(2) *Hayes*, des mots de la basse latinité *haia* ou *aga*, dérivés de l'allemand *hag*, clôture.

(3) Cette fondation fut faite en 1160 par la maison de Viry Sallenove. L'abbaye de Bonlieu a été transférée à Annecy en 1640.

Revenons à Tamié, centre naturel de tous ces monastères.

L'archevêque de Tarentaise, Pierre Ier, était mort peu de temps après la fondation de notre abbaye. Un intrus nommé Isdraël occupa son siège jusqu'en 1138, où il fut déposé solennellement par le pape. Le clergé et le peuple de Moûtiers tournèrent alors leurs regards vers Tamié, qu'habitait le seul homme qui pût relever leur église de ses ruines. Pierre décline l'honneur d'un emploi qu'il croit au-dessus de ses forces; rien ne peut vaincre sa résistance. Le clergé de Tarentaise s'adresse alors au chapitre général de l'ordre réuni à Cîteaux et présidé par l'illustre moine qui dirige l'Europe du fond de sa cellule. Après avoir entendu les motifs de cette demande, saint Bernard et le chapitre ratifient le choix qui élève l'abbé de Tamié au siège métropolitain. Pierre n'hésite plus; il retourne à son abbaye et prend congé en pleurant de la communauté qu'il a formée à la vie cénobitique.

Six années se sont écoulées à peine depuis que la colonie de Bonnevaux a pris possession du vallon de Tamié, et cette gorge stérile s'est transformée sous la main des moines. On voit se perpétuer pendant plusieurs siècles les traditions de ces ouvriers infatigables. Essayons de nous rendre compte de leurs travaux agricoles et industriels. Pour leurs oeuvres religieuses, elles peuvent se résumer en quelques mots : prières, mortifications et aumônes.

La culture de la terre a toujours été pour les Savoisiens la principale source de richesses; les produits des troupeaux et l'industrie ne viennent qu'au second rang. Au

moyen âge, comme de nos jours, la science agricole avait pour ennemie dans nos contrées cette aveugle routine qui s'oppose par principe à tout progrès, en dépit des avantages les mieux constatés. Les humbles religieux qui étaient descendus dans le sillon, la bêche à la main, pour relever la profession la plus dédaignée, voulaient faire profiter les cultivateurs des leçons de leur expérience. Cîteaux s'élevait au milieu de la fertile Bourgogne comme un institut agronomique où quinze cents monastères, centres particuliers d'exploitation et fermes-modèles, venaient puiser leur direction. Et que demandaient les fils de saint Benoît pour prix de leur dévouement? Un marécage improductif, quelques arpents de forêts, une lande inhabitée.

Le vallon de Tamié, lors de l'arrivée des moines, était couvert de bois dans sa plus grande étendue. Un torrent en traversait la partie inférieure; mais les eaux, n'ayant pas un libre cours, avaient transformé en marais la moitié de ce bassin et produisaient des éboulements aux endroits où la pente était trop rapide. Les Cisterciens achevèrent l'oeuvre commencée par Amédée III. Ils abattirent les bois inutiles, tracèrent des routes et pratiquèrent des canaux dans les bas-fonds. Les sources découlant des forêts et les eaux pluviales se concentrèrent dans des étangs dont un seul subsiste encore. Ces vastes réservoirs avaient un triple but : assainir les terres, environnantes, nourrir des poissons de plusieurs espèces dont les religieux faisaient le commerce, et, enfin, fournir de l'eau dans les temps de sécheresse. Le défrichement des terrains devint l'occupation

principale des premiers moines de Tamié ⁽¹⁾, quand le sol de la vallée fut assaini par leurs soins. Ils comptaient dans leurs rangs quelques membres des plus illustres familles de la contrée; Louis et Godefroi de Mercury, Amédée de Gémilly et Hugues de Montmélian avaient échangé la cotte de mailles contre la bure grossière de Cîteaux et l'épée contre, la bêche. Ces jeunes seigneurs, dont les mains délicates étaient souvent déchirées par les instruments du travail, fendaient du bois, transportaient de la terre sur les rochers stériles, creusaient des tranchées ou élevaient des constructions au milieu du plus rigoureux silence. Quand le temps de la moisson arrivait, ils sciaient eux-mêmes leurs blés. On les voyait transporter les gerbes sur leurs épaules, ruisselants de sueur sous leurs frocs de laine, et descendre.

(1) M. Dubois décrit ainsi, dans son *histoire de l'abbaye de Morimond*, les travaux de défrichement des Cisterciens :

« L'abbé, tenant une croix de bois d'une main et de l'autre un bénitier, précédait les travailleurs. Arrivé au milieu des broussailles, il y plantait la croix, comme pour prendre possession de cette terre vierge au nom de Jésus-Christ. Il faisait tout à l'entour une aspersion d'eau bénite, puis, s'armant de la cognée, il abattait quelques arbustes ; ensuite tous les moines se mettaient à l'oeuvre, et ils avaient ouvert en quelques instants, dans le sein de la forêt, une clairière qui leur - servait de centre et de point de départ.

« Les moines essarteurs étaient divisés en trois sections: les coupeurs (*incisores*), qui faisaient tomber les arbres sous les coups de la hache; les extirpateurs (*extirpatores*), occupés à déraciner les souches ; les brûleurs (*incentores*) qui réunissent tous les débris pour les livrer aux flammes, armés de fourgons ou longues perches (*furgones*) avec lesquels ils soulevaient les tisons pour rallumer le feu (*quibus titiones semovebant*). Tous ces infatigables travailleurs étaient tellement noircis par la fumée et hâlés par les ardeurs du soleil, qu'en rentrant dans le monastère on les eût pris pour des forgerons et des charbonniers plutôt que pour des religieux. »

en files de la montagne pour venir chanter les louanges de Dieu après une journée du plus rude labeur.

Calculant l'étendue des forêts sur les besoins du pays, les religieux laissèrent à toutes les sommités leurs couronnes de bois. Les parties dénudées, et qui ne devaient point être mises en culture, se couvraient d'arbres d'essences différentes dont l'exploitation fut plus tard une précieuse ressource pour alimenter les hauts-fourneaux ou pour les besoins de l'étranger.

A quelle époque remonte la création de ces hauts-fourneaux ? Un savant distingué, M. Lelivec ⁽¹⁾, croit pouvoir la déterminer d'une manière précise : « Ce ne fut que longtemps après 1560 et successivement, nous dit-il, que les religieux de Saint-Hugon, d'Anion, de Bellevaux et de Tamié établirent, au sein des forêts antiques qui entouraient leurs monastères, des usines encore existantes et qui ont fleuri longtemps sous leur administration paternelle. » M. Despine, ingénieur des mines, dit, dans un rapport dressé en 1827, que, selon l'opinion générale, les usines de Tamié existent de temps immémorial ⁽²⁾. Elles avaient pour objet le traitement

(1) *Journal des Mines*, t. XVIII, p. 138.

(2) La métallurgie de la Savoie a toujours été aussi avancée que partout ailleurs. En 1338, on y faisait 73000 kg. de cuivre tiré des mines de Saint-Georges; on y fabriquait le fer et l'acier dans les bas-fourneaux. La fonte, qui n'a commencé à être un produit courant que vers 1490 (voir le *Manuel de la métallurgie du fer* de Karsten, t. Ier p. 27), la fonte était fabriquée en Savoie au moins dès l'an 1494. C'est ainsi que Stheney d'Aiguebelle vendit au comte Louis de la Chambre, le 28 janvier 1495, *quater-viginti quintalia ferri crudi, boni pulchri et receptabilis*; or, la fonte a de tout temps été appelée *fer cru*.

Les hauts-fourneaux ont remplacé les *flussofen* dès le XVIIIe siècle en Saxe, dans le Harz et le Braudel. Il est certain qu'on les connaissait

des minerais de fer spathique provenant de Saint-Georges d'Hurtières (Maurienne) et de fer hydraté extrait de la Bouchasse, la Sambuy et autres lieux voisins de l'abbaye. Elles se composaient :

1° D'un haut-fourneau pour obtenir la gueuse;

2° De deux grosses forges pour réduire la gueuse en fer;

3° De deux feux de martinet pour mettre le fer en petits échantillons.

Le haut-fourneau ne roulait que de deux en deux ans pendant six à sept mois. La grosse forge inférieure était constamment en activité; celle de dessus ne l'était qu'aux époques où on n'allumait pas le haut-fourneau.

Dans une lettre de service datée de 1825, M. Despine fait connaître les sources principales d'où les religieux de notre abbaye tiraient leurs minerais. « Les montagnes de Tamié, dit-il, dépendent du massif des Bauges, lequel se lie avec le mont de Semenoz où se trouvent les mines de Saint-Jorioz et celle de Cuvaz. Elles appartiennent comme elles à la formation de calcaire secondaire que l'Isère et l'Arly séparent de la formation du terrain de transition de la Tarentaise. On a rencontré dans plusieurs points de cette chaîne des dépôts de fer hydraté analogues à ceux de Cuvaz et de Saint-Jorioz que je viens de citer. - Le dépôt de la *Bouchasse* en est un.

en Savoie depuis aussi longtemps. Il existe au Bourget-en-Huile un haut-fourneau avec ses *étalages* et son *ouvrage* qui doit remonter à 150 ans au moins, puisque, sur ses ruines, on voit une souche de sapin sur laquelle un nouveau sapin de très belle venue a déjà poussé.

Il fut découvert par les Pères de Tamié à deux heures de la commune de Seytenex, au sommet de la montagne. On voit que c'est une fente remplie par le haut. Après en avoir extrait le minerai, les religieux ont poursuivi une galerie de près de 40 mètres de longueur dans le roc vif; mais ils l'ont abandonnée parce qu'ils n'y trouvaient plus rien. Dès lors, on n'y a fait aucun travail. - La *Sambuy*. A l'extrémité de la même montagne, distante environ d'une heure et demie de la Bouchasse, et dans une position beaucoup plus élevée, on trouve la mine de la Sambuy. Elle fut découverte par M. Clet, acquéreur des forges de Tamié sous le gouvernement français, qui en a extrait une quantité de minerai assez- considérable. »

Les établissements métallurgiques de Tamié s'approvisionnaient de combustible dans les vastes forêts appartenant à l'abbaye, situées sur les communes de Seytenex, Plancherine, Chevron, Verrens et Jarsy; elles paraissent comprendre plus de mille hectares, essence hêtre et sapin, dont la croissance se renouvelle tous les cinquante ou soixante ans. Ils achetaient aussi des communes voisines et des particuliers les coupes de bois qui se trouvaient à leur convenance.

On trouve aux archives de l'intendance de Maurienne un mémoire dressé en 1779 pour la bonne administration des mines de Saint-Georges d'Hurtières. Aux termes de ce document, « il a été unanimement convenu entre les Chartreux d'Aillon, les Bénédictins de Bellevaux et les religieux de Tamié (qui font la consommation principale du minerai de fer), d'établir à frais communs une personne chargée d'examiner le minerai tiré des fosses par

les paysans, avant qu'ils le fassent passer au grillage, afin de s'assurer de leur bon choix. »

A l'époque de l'occupation française de 1792, les usines de l'abbaye et environ 200 journaux de bois devinrent la propriété du sieur Clet. Cet industriel continua l'exploitation des hauts-fourneaux ; il y fonda, outre le minerai de Saint-Georges d'Hurtières, un peu de mine hydratée qu'il avait fait exploiter à la Sambuy et sur les montagnes de Saint-Jorioz et de Cuvaz. MM. Frère-Jean, successeurs de M. Clet, obtinrent en 1838 l'autorisation de transporter à Cran (Haute-Savoie) le haut-fourneau dépendant de l'abbaye, à condition que des deux forges d'affinerie qui y existent il n'y en aurait qu'une en roulement à Tamié. Depuis la suppression du haut-fourneau, la grosse forge, seule autorisée, n'a pas été mise en activité.

Parmi les différentes branches de la science agricole, la viticulture tient en Savoie le premier rang. Ce genre d'exploitation n'était point en faveur au début de l'ordre de Cîteaux. Certains cénobites voulaient proscrire le vin comme une liqueur trop sensuelle ; l'eau pure, à les entendre, devait être la seule boisson des moines. On leur objecta que les religieux Cisterciens ne pouvaient se passer de vin au milieu de leurs pénibles travaux ; qu'il en fallait pour le sacrifice de la messe, et qu'à supposer qu'on n'en fit pas habituellement usage dans les monastères, on pourrait du moins l'échanger contre des denrées d'une autre espèce. Cet avis prévalut. Les moines de Clairvaux s'adonnèrent avec ardeur à la viticulture, et ceux de Tamié ne restèrent pas en arrière. Les vignobles

renommés de Montmeillerat ⁽¹⁾, de Lourdin et de Montailleu furent créés ou replantés par leurs soins. Leurs procédés pour la fabrication du vin ont été conservés dans le pays.

Il nous reste à dire quelques mots des granges de Tamié et de leur organisation.

La plupart des abbayes cisterciennes avaient dans leurs dépendances un certain nombre de granges, sortes de métairies exploitées par des serviteurs laïques, sous la direction des frères convers. Ces religieux ne faisaient pas de vœux solennels et n'avaient pas droit de suffrage pour l'élection de l'abbé ; ils portaient la barbe entière et leurs habits étaient de couleur brune. Chacun d'eux suivait ses inclinations dans le choix du métier qui devait l'occuper. Les uns travaillaient dans les ateliers ; d'autres préféraient le service intérieur du cloître ; d'autres, enfin, cultivaient la terre ou gardaient les troupeaux. Ils vivaient sur un pied d'égalité parfaite avec les religieux de chœur ; comme eux, ils pouvaient suivre tous les exercices claustraux et s'asseoir à la table commune. A Tamié, ils étaient toujours très affairés, vu leur petit nombre. L'abbaye possédait en 1701 dix-neuf granges et trois moulins ⁽²⁾. Elle en exploitait une partie par le moyen de domestiques qui habitaient le corps de logis principal ; le reste était acensé à d'honnêtes paysans de la contrée. Les frères convers, dont le nombre ne dépassa jamais sept ou huit, exerçaient partout une

(1) Montmeillerat, *Mons melioratus*. Il mérita surtout son nom après les grands travaux des Cisterciens de Tamié. (2) Voir Document n° 28:

surveillance active ; mais la fabrication du fer, quand le haut-fourneau était en activité, les occupait plus particulièrement. Grâce au droit de pâturage accordé à l'abbaye dès sa fondation et qui s'étendait sur une grande partie de la Savoie, on élevait à Tamié une quantité considérable de bêtes à cornes, de mulets et de pourceaux.. Pendant la, belle saison-, ces animaux étaient parqués sur les hautes montagnes et on les vendait à l'automne. Les produits des porcheries de Tamié avaient surtout acquis en Savoie et en France une grande réputation. L'élève du bétail n'avait pas la spéculation pour but unique ; les moines visaient principalement à améliorer les espèces par des croisements bien entendus. Ils y arrivaient plus aisément que ne l'eussent fait des cultivateurs ordinaires, au moyen des échanges que les monastères de l'Ordre faisaient de leurs produits de tout genre. C'est ainsi que les religieux de Tamié s'étaient attachés par la confraternité du travail le peuple de colons qui environnait leur monastère et qu'ils lui avaient fait aimer une condition si longtemps méprisée.

Notre abbaye n'avait pas acquis sous la prélature de Pierre Ier et sous celle de son successeur Rotherbert le degré de prospérité matérielle où elle s'éleva plus tard ; mais elle comptait alors près de trente religieux profès, chiffre qu'elle n'atteignit jamais dans la suite. Pierre de Tarentaise rendait à ses anciens disciples de fréquentes visites ; la pratique des rigoureux exercices de saint Benoît était pour lui un délassement des fatigues de son ministère. Sa sainteté et sa prudence le faisaient rechercher pour terminer les différends qui s'élevaient entre les personnes les plus considérables de la contrée ;

c'était là un nouveau trait de ressemblance entre le pieux archevêque et saint Bernard, son maître et son ami. Tant d'honneurs semblaient lui peser ; il regrettait sa solitude de Tamié et redoutait les dangers du monde. Un jour, il quitte sa ville métropolitaine et se réfugie dans un monastère d'Allemagne ; on l'arrache à sa retraite et les intérêts de ses diocésains le rappellent à Moûtiers. Nous n'avons pas l'intention de raconter ici, même en abrégé, cette vie si pleine d'actions éclatantes qui ont placé le premier abbé de Tamié presque au même rang que saint Bernard. On a vu ce que fut saint, Pierre de Tarentaise dans la solitude qu'il affectionnait. Ses biographes ⁽¹⁾ nous le montrent résistant à Frédéric Barbe-rousse lors du schisme qui désolait l'Eglise au XII^e siècle, faisant triompher par sa fermeté le pape légitime, conciliant les rois et opérant partout des prodiges. Enfin, il meurt à Bellevaux, le 8 mai 1174, après avoir vécu seize ans dans le cloître et tante-six ans sur le siège métropolitain de Tarentaise ⁽²⁾.

Le 6 des ides de mai 1191, Célestin III accorda la bulle qui mettait l'abbé de Tamié au rang des saints, et fixa sa fête au 14 septembre. Les reliques de saint Pierre

(1) La vie de saint Pierre II a été écrite par Geoffroi ou Godefroi, abbé d'Hautecombe, au XII^e siècle; par dom Le Nain en 1685; par l'abbé Chevray, chanoine de Chambéry et de Tarentaise, et récemment par M. Besson, supérieur du collège catholique de Saint-François-Xavier à Besançon.

(2) Voici son épitaphe :

Stirpe viennensis, fuit abbas stamediensis; Maximus alpensis præsul Tarentasiensis.
Anno milleno centeno septuageno
Quarto transivit ad cælos Petrus et ivit.

furent divisées en plusieurs fractions. On adjugea le chef et la partie supérieure du corps à la cathédrale de Moûtiers, le bras gauche à l'abbaye de Tamié, le bras droit à celle de Cîteaux et tout le reste au monastère de Bellevaux. Les Trappistes du Val Sainte-Marie (aujourd'hui la Grâce-Dieu) possèdent les reliques de Bellevaux, qui étaient les plus considérables. Quant aux autres portions du corps de saint Pierre, elles ont été dispersées à la révolution.

CHAPITRE IV

Pierre de Saint-Genix.- Berlion du Pont-de-Beauvoisin.- Incendies de Tamié. - Plaintes des religieux pour les vexations dont ils sont l'objet; lettres de sauvegarde accordées par les princes de Savoie. - Relâchement dans les abbayes de Cîteaux. - Bulle du pape Benoît XII pour la réforme de cet ordre. - Pierre V Castin, vingt-cinquième abbé de Tamié, est déposé par le chapitre général. - Ses plaintes à Rome. - Conduite prudente du comte de Savoie. - Institution de l'ordre des chevaliers de Saint-Maurice sous la règle de Cîteaux.

L'histoire de Tamié pendant le premier siècle de son existence se résume à peu de choses près dans le tableau dont nous avons esquissé les principaux traits au chapitre précédent. Le XII^e siècle fut l'âge d'or pour l'Ordre de Cîteaux (1); on y observait avec ferveur la règle de saint Benoît, et les moines n'avaient rien tant à coeur que de passer leur vie dans l'obscurité, appliqués seulement à la prière et au travail des mains. Les simples religieux restaient absolument étrangers aux affaires du siècle ; les supérieurs étaient contraints par leur position et

(1) D. LE NAIN, *Essai sur l'ordre de Cîteaux*.

leurs mérites personnels de s'y mêler quelquefois. Nous n'avons rien à dire de Guillaume I^{er}, abbé de Tamié en 1162, sinon qu'il détermina le chevalier de Saint-Didier, gentilhomme français, à céder tous ses biens au monastère et à revêtir lui-même le froc de cénobite. Pierre II d'Avallon, surnommé l'Orfèvre, lui succéda l'année suivante et devint ensuite abbé de Bonnevaux. Guy de Cevins occupa le siège après le seigneur d'Avallon, et à sa mort les moines choisirent pour supérieur Pierre III de Saint-Genix.

Ce religieux avait été l'un des conseillers intimes d'Humbert III avant d'embrasser la vie monastique à Hautecombe. Il resta l'ami du comte en devenant l'humble disciple de saint Amédée d'Hauterive. Lorsque les villes libres de la Lombardie, le pape et le roi des Deux-Siciles formèrent contre Frédéric Barberousse la puissante coalition connue sous le nom de *Ligue lombarde*, Humbert III, l'un des grands feudataires de l'empire, voulait rester étranger à la querelle. Il alla s'enfermer dans Hautecombe pour prendre une décision qui devait avoir sur le sort de ses Etats la plus grande influence. Pierre de Saint-Genix et saint Amédée levèrent tous ses scrupules. Ils lui firent comprendre que la défense de l'Italie et du chef de la religion passait avant les intérêts particuliers d'un prince; Humbert n'hésita plus et l'on sait quelle fut la suite de sa noble résistance à Barberousse. Le farouche empereur qui, pour réaliser les rêves de son ambition, ne craignait pas de livrer les villes aux flammes et d'en égorger les habitants, Frédéric Barberousse n'ignora pas qu'Humbert III avait été entraîné dans la Ligue par des moines de Cîteaux et il leur

fit sentir les effets de sa colère (1). Le voisinage de la France et la barrière des Alpes préserva les Cisterciens de Savoie. Il était réservé à l'un d'entre eux, Pierre de Tarentaise, de s'élever seul contre le conquérant qui faisait trembler l'Italie et de lui faire entendre le plus courageux langage en faveur de la religion (2).

A. peine élevé sur le siège abbatial de Tamié, pierre III obtient du pape Alexandre III le *privilège de protection*.

La sauvegarde des Souverains-Pontifes était très recherchée dans l'Ordre de Cîteaux; les bulles qui l'accordaient contenaient ordinairement une longue liste de faveurs spirituelles, car le siège de Rome avait vu avec joie s'élever un institut qui lui était particulièrement dévoué. Un assez grand nombre de papes tinrent à honneur, dans l'espace de trois siècles, de prendre Tamié sous leur protection. Nous n'avons plus les bulles qu'ils lui accordèrent, mais elles étaient semblables à celles qu'avaient obtenues les autres maisons de l'ordre. En voici le résumé. Les biens et les personnes des moines sont déclarés libres de toute redevance et servitude; ceux qui useront de violence à leur égard encourront l'excommunication majeure. Les religieux de choeur choisissent librement leur abbé; aucun seigneur ecclésiastique ou laïc n'a le droit d'intervenir dans cette élection. Quoique les Cisterciens fassent profession d'être soumis aux Ordinaires, ils ne relèvent immédiatement que du pape et désignent l'évêque qui leur plaît pour les ordinations; enfin, aucun prélat ne peut visiter leurs

(1) *Hist. de l'abbaye de la Grâce-Dieu*, p. 28.

(2) Geoffroy et D. Le Nain.

monastères ou y tenir des assemblées sans la permission de l'abbé.

Pierre de Saint-Genix n'enrichit pas seulement son monastère de bulles pontificales, mais il lui attire de nombreuses donations. Guy de Verrens, le chevalier Pierre de Cevins, frère de l'ancien abbé de Tamié, et sa mère, le comblent de libéralités. En 1177, Guillaume de Chevron lui donne un pré à Mercury. Guifred de Sabine lui cède vers le même temps une ferme au Pommeray. Pierre des Clefs, avant de partir pour la croisade sous les ordres de Philippe-Auguste (1189), constitue à l'abbaye une rente annuelle de cinq sous d'or. L'année suivante dix jeunes gens des premières familles de la Savoie embrassent la vie religieuse à Tamié. Vers 1198, cette maison reçoit du comte Berlion de Chambéry la propriété d'une vaste forêt. Pierre de Saint-Genix; dont les chroniques, trop avares de détails, laissent à peine entrevoir l'imposante figure, achève sa carrière en 1207, après avoir porté la crosse environ trente-neuf ans.

Ses successeurs, Girolde de la Tour-du-Pin et Humbert d'Avallon, qui est qualifié *d'excellent médecin* par les chroniques, ne laissent guère de traces de leur passage. Girolde reçoit en don de nouvelles terres; ses bienfaiteurs sont Berlion de Chambéry, Pierre de Conflans et un gentilhomme désigné sous le nom d'Etienne.

Berlion du Pont-de-Beauvoisin monte très jeune sur le siège abbatial. Son nom apparaît sur les chartes vers 1223. Deux ans après son installation, de grandes difficultés s'élèvent entre Herluin, archevêque de Tarentaise, et Guillaume, seigneur de Beaufort, au sujet de certains

droits féodaux ⁽¹⁾. Aymar, évêque de Maurienne, et Berlion, abbé de Tamié, sont choisis pour arbitres. Par acte passé à Saint-Vital le 7 des ides de février 1225, il est dit que la vallée de Saint-Maxime relève de l'archevêque et qu'il a le droit d'abarger de nouveau les fiefs qui viendront à vaquer. Berlion n'occupe son siège que onze ans. Il passe pour un des bienfaiteurs les plus signalés de l'abbaye. Outre sa fortune particulière qu'il lui a léguée, à son entrée en religion et qui est considérable, il obtient pour la maison de Tamié les libéralités des chevaliers Pierre de l'Orme, Guillaume de Chastelin et Pierre de Setheney.

Sous la prélatrice des abbés Guillaume II de *Bovicis*, Pierre IV de Setheney, Berlion de Bellecombe, Guy II, Jean 1er, Jacques I^{er} Dameisin et Anthelme de Faverges (1234-1276), les bienfaits continuent à se répandre sur le monastère. De Faverges ne nous est connu que par un appel qu'il adresse à la charité des gentilshommes savoisiens à l'occasion d'un incendie qui a dévoré le logis abbatial et une partie de l'église de Tamié. Il expose que la pauvreté des religieux ses frères ne leur a pas permis d'élever des constructions plus somptueuses que celles qu'habitent les paysans de la contrée. Quelques blocs de pierre, un grossier ciment et des poutres non équarries sont les seuls matériaux qu'on y ait employés; les toits sont couverts de chaume. Cette humble demeure est maintenant réduite en cendres. Les moines n'ont pour abri, comme leurs premiers Pères, que des huttes faites avec des branches d'arbres. Cette détresse touche

(1) BESSON. - *Preuves* n° 46.

le coeur de-Philippe, comte de Savoie. Sa charte, qui est datée de Chillon, le lundi, jour de l'Épiphanie (1273), nous fait connaître qu'il a appris l'incendie de Tamié par le bruit public et que ce malheur n'est pas le premier du même genre qui ait frappé l'abbaye (1). Il en est profondément affligé (*quod nobis displicet in immensum et de quo vehementissime condolemus*) et la vivacité de ses regrets nous fait juger de l'étendue de ce désastre. Pour y porter remède, il ordonne à ses baillis de Savoie et du Viennois, à ses châtelains et à tous ses officiers publics de défendre les possessions et les biens des religieux de Tamié *comme les siens propres*. Si l'on fait quelque injure à ces moines ou qu'on leur cause quelque dommage, lesdits officiers auront soin d'en exiger une prompte réparation.

Anthelme Alamand, ancien cellérier de Tamié, devient abbé en 1277; il siège vingt-huit ans. Son successeur, Hugues de la Palud, d'une des plus illustres familles de la Bresse, obtient des lettres de sauvegarde d'Amédée V le *Grand*, comte de Savoie (1305). Cette pièce n'a pas été conservée, mais nous avons les patentes que Jacques Paschal d'Yenne, qui porte la crosse abbatiale vers 1324, obtient d'Edouard le *Libéral*. En 1324, les religieux de Tamié rappellent à ce prince les immunités grâce auxquelles le monastère et ses dépendances sont exempts de loger des piqueurs et des chiens et de leur fournir des vivres. Cependant; on ne cesse d'exiger d'eux des contributions de cette nature, ce qui constitue pour la communauté des charges considérables. Edouard, voulant augmenter les privilèges de Tamié plutôt que les diminuer,

confirme les exemptions dont le monastère a le droit de jouir, et ordonne à ses officiers de les respecter scrupuleusement (1). Jacques de Rovorée, juge-mage de Savoie, sur la demande de frère Guillaume des Molettes, procureur de l'abbaye de Tamié, atteste, par un *vidimus* joint aux patentes d'Edouard, l'authenticité de cette pièce. Frère Jacques de Ribot, religieux de la même communauté, fait enregistrer par Humbert d'Espinier, notaire impérial à Yenne, une pièce datée de 1230 qui consacre tous les privilèges dont l'abbaye demande le maintien (2).

Nous avons sous les yeux trois nouvelles plaintes des moines de Tamié au comte de Savoie (3). Tantôt on leur refuse de laisser pâturer leurs troupeaux, et le châtelain d'Aiguebelle a osé faire saisir des bestiaux appartenant à l'abbaye (1344); tantôt on exige d'eux des droits auxquels ils ne sont point soumis (1415). L'abbaye a ses possessions principales au Pont-de-Beauvoisin, à Chapareillan, dans un-bourg nommé Avallon et dans certaines localités du Graisivaudan. Ils possèdent près de Montmélian une grange appelée Montmeillerat où ils envoient tous les jours des domestiques et des animaux chargés d'apporter au monastère les vivres que doivent consommer les religieux. Dans le passage qu'ils sont forcés de faire par la ville de Montmélian, ces serviteurs et leurs bêtes chargées sont arrêtés chaque jour par le châtelain et les syndics, qui saisissent les denrées et

(1) Voir *Document* n° 11.

(1) Voir *Document* n° 12.

(2) Voir *Document* n° 13.

(3) Voir les *Documents* 14, 15 et 16.

veulent absolument que l'abbaye de Tamié contribue aux dépenses de la guerre et à l'entretien de la forteresse. Par une lettre datée d'Évian, le 8 avril 1415, Amédée enjoint à ses officiers de respecter scrupuleusement les franchises des religieux. Le 13 mai, cette lettre est communiquée à noble Mut de Verdon, chancelier de Montmélian, et à Antoine Blondet, syndic de la ville et receveur du péage; ces fonctionnaires reçoivent la missive du prince « avec le respect qui lui est dû et se déclarent prêts à obéir.

La troisième plainte porte la date de l'année 1400; elle se rapporte à un fait dont nous aurons à parler bientôt. Relevons cependant un détail qui a son importance.

Dans les documents cotés sous les n^{os} 15 et 16, on voit les religieux de Tamié chercher à s'attirer la bienveillance du comte de Savoie en constatant un fait historiquement faux, c'est-à-dire en accordant aux ancêtres d'Amédée VIII le titre de *fondateurs* de l'abbaye (1). Un roi de Sardaigne se prévaudra plus tard de cette concession arrachée à la crainte pour appuyer un droit qui ne lui appartient pas. Les anciens moines, disciples de saint Pierre de Tarentaise, se seraient certainement montrés plus soucieux de conserver intact un principe qui devait avoir tant d'influence sur l'avenir de Tamié. Mais la ferveur primitive commence à s'affaiblir dans tout l'ordre de Cîteaux et les communautés savoisiennes se ressentent du relâchement général. Dès le XIV^e siècle, l'accroissement

des possessions de Tamié ne permet plus aux religieux d'en cultiver les terres; ils les louent à des fermiers et se déchargent sur les frères convers du soin de surveiller tous ces biens. Benoît XII, ancien moine cistercien, comprend que c'en est fait de l'ordre d'où il est sorti pour s'asseoir sur la chaire de saint Pierre, s'il permet à l'oisiveté de s'y introduire. Le 12 juillet 1335, il publie une bulle en 57 articles qui ordonne le maintien de la vie commune dans les monastères, règle les dépenses nécessaires et dispose tout pour que l'on n'oublie point que la mortification est la base de la vie religieuse. Les richesses acquises par les nombreuses maisons de l'ordre rendent le travail des mains fort difficile désormais pour les religieux profès; le pape réformateur cherche à les diriger vers la science. Il prescrit qu'on crée des maisons d'études pour les Cisterciens dans les principales villes de France; il veut qu'on envoie à Paris, au collège des Bernardins (1), des jeunes gens de tous les monastères de l'ordre, mais il défend à ses religieux l'étude du droit canon, de crainte que cette occupation ne leur fasse négliger la théologie, qui est beaucoup plus importante. Depuis cette époque, l'abbaye de Tamié entretient toujours un ou deux religieux à Paris. Un collègue établi à Notre-Dame d'Aulps, pour les classes de philosophie, dure jusqu'à la suppression générale de l'ordre.

Revenons à la chronique des supérieurs de Tamié.

(1) Saint Bernard n'est pas le fondateur réel de l'Ordre de Cîteaux, mais il a jeté un tel éclat sur cet institut naissant que tous les Cisterciens ont été désignés en France sous le nom de *Bernardins*.

(1) *Doc. n° 15 : Abbatia Stamedei, cujus praedecessores vestri fuerunt fundatores... Doc. n° 16 : Prædecessores vestri dictam abbatiam fundaverunt et dotaverunt.*

Après Jacques Paschal d'Yenne apparaissent Jacques II de Ribot, Rodolphe de Setheney et Gérard de Beaufort (1344-1381). Ces trois prélats font tous leurs efforts pour réaliser les vues de Benoît XII; ils parviennent à arrêter le monastère dans la voie de relâchement où il s'était engagé. En 1381, Guillaume III Guinaud de Narbonne, moine de Fontfroide, est élu abbé de Tamié; mais les voix se sont divisées et il a pour compétiteur frère Nicod de Mieussy, qui prétend qu'une cabale lui a ravi un titre auquel il avait droit. Les abbés de Saint-Sulpice et de Bonnevaux tranchent le différend en faveur de Guinaud de Narbonne.

Guillaume IV Eyraud de Limoges ne fait qu'une apparition à Tamié ; il occupe cinq ans le siège abbatial (1390-92) et les religieux lui donnent pour successeur Pierre Castin, dont la prélature est une triste époque pour l'histoire de notre abbaye.

Castin, d'origine italienne, avait été moine à Hautecombe, puis procureur à Tamié avant d'obtenir la première dignité dans cette abbaye. Les détails manquent sur les commencements de son administration; nous savons seulement que vers 1392 il reçut un domaine de Guigon de Montbel, seigneur d'Entremont. Il est le premier abbé de Tamié qui n'ait pas fait sa résidence habituelle au monastère. Pierre Castin, esprit souple et habile courtisan, avait obtenu les bonnes grâces d'Amédée VIII et il passait une partie de l'année à la suite de la cour. Il dissipait les revenus du monastère en dépenses de luxe ; le désordre s'introduisait à Tamié, parce que son chef avait méconnu tous ses devoirs. En 1398, Castin afferma pour trois ans au frère Rodolphe

de Setheney, l'un de ses moines, une grange située à Evresol et il le chargea de percevoir tous les revenus des possessions que l'abbaye avait en Viennois; cette rente s'élevait à plus de cinq cents florins et formait la base de l'entretien des religieux. Un an après, l'abbé de Saint-Sulpice fut chargé par ses supérieurs de visiter Tamié et de le réformer dans son chef et dans ses membres; suivant l'usage de l'ordre. Il confirma la mission confiée au frère Rodolphe ; mais pour mettre un terme aux dilapidations dont Pierre Castin s'était rendu coupable, il le priva de l'administration temporelle du monastère. Le chapitre général réuni à Cîteaux alla plus loin encore, car il déposa solennellement l'abbé de Tamié en flétrissant sa conduite. Castin fut transporté de fureur d'une pareille décision. Il rassembla quelques malfaiteurs, expulsa violemment frère Rodolphe avant que la récolte ne fût recueillie, puis, après l'avoir vendue, il en partagea le prix avec sa bande. Cependant ses amis ne restaient pas inactifs. Les uns écrivaient à Rome pour noircir aux yeux du pape la conduite de l'abbé de Saint-Sulpice; d'autres cherchaient à surprendre la religion d'Amédée VIII en lui faisant entrevoir que le dévouement absolu de Pierre Castin aux intérêts de son prince avait été la cause de sa déposition. Les moines de Tamié s'adressèrent de leur côté au comte de Savoie et le supplièrent de mettre un terme à un état de choses d'où résulterait nécessairement la ruine de l'abbaye ⁽¹⁾. Amédée VIII répondit le 29 mai 1400 aux religieux en leur promettant sa protection spéciale et en les assurant que

(1) Voir *Document* n° 15.

cet incident fâcheux serait bientôt terminé. En effet, Pierre Castin partit pour le monastère d'Aulps avec le titre honorifique d'abbé et sans obligation de suivre les exercices réguliers de la communauté. Il mourut vers 1402. Son successeur, Pierre VI de Barrignié, avait été prieur de Chassaigne avant que les religieux de Tamié ne le choisissent pour leur abbé (22 octobre 1400). Il obtint du souverain pontife le droit de porter la mitre et l'anneau ⁽¹⁾. Quand il mourut, en 1420, il avait abdicqué depuis un an la dignité abbatiale.

Malgré la décadence qui envahissait de toutes parts les monastères de Cîteaux, cet institut jouissait encore d'un grand crédit, car Amédée VIII ayant établi, en 1432, à Ripaille, l'ordre religieux et militaire de Saint-Maurice, il lui imposa la règle cistercienne. Plus tard, sous Emmanuel-Philibert, l'ordre de Saint-Lazare, qui suivait aussi la même règle ⁽²⁾, fut réuni à celui de Saint-Maurice.

(1) Les abbés de Tamié n'avaient porté jusque-là que la crosse et la croix pectorale, l'une et l'autre en bois et sans couleur. C'est ce qui explique pourquoi dans les anciennes armoiries de ce monastère on ne voit figurer que la crosse au-dessus de l'écu.

(2) Les principaux ordres militaires d'Espagne et de Portugal observaient la règle de Cîteaux. - Voir l'Hist. de *Morimond*, p. 113 et suivantes.

CHAPITRE V

Les abbayes en commende; Tamié échappe à ce fléau. - Claude Pareti au concile de Bâle. - Jocerand de Cons est élu abbé; difficultés pour son installation ; commission du pape au prieur de Talloires. - Urbain I^{er} de Chevron, envoyé savoisien à Berne. - Augustin de Char-née, conseiller de Charles I^{er}, duc de Savoie. - *La Tour Gaillarde*. - Concession du pape Sixte IV à l'ordre de Cîteaux. •- Le vicariat général de cet ordre en Savoie.

Pierre de Barrignié ayant résigné la dignité abbatiale en 1419, Claude Pareti, piémontais, vint occuper sa place. Sa longue prélature (1419-1454) est marquée par deux événements importants : l'introduction des commendes dans les monastères de Cîteaux, et le concile de Bâle, où Amédée VIII fut élu pape sous le nom de Félix V. Un document que nous publions plus loin et qui porte la date du 31 juillet 1431 ⁽¹⁾, nous apprend que les vexations avaient recommencé à l'égard des religieux de Tamié. Pareti et ses moines se plaignirent au duc Amédée VIII de la rapacité des officiers publics de Montmélian qui, en dépit des exemptions accordées à l'abbaye, exigeaient le payement d'un quart de gros pour chaque

(1) Voir *Document* n° 17.

bête chargée appartenant à cette maison. Le prince ordonna au châtelain de Montmélian de procéder à une information sur les droits des religieux et sur l'usage suivi précédemment en semblable matière. Cette décision est signée par le vice-chancelier Bolomier, qui fit une fin si tragique en 1446. On ignore le résultat de l'enquête.

Au résumé, ces persécutions infligées à l'abbaye par quelques employés subalternes avaient leur bon côté, car elles fournissaient au souverain une occasion naturelle de confirmer les anciens privilèges des religieux et d'en accorder de nouveaux. Un fléau bien plus redoutable menaçait Tamié : c'était la *commende*, dont l'usage commençait à s'introduire dans toutes les maisons de l'ordre et que l'on peut compter parmi les causes principales de leur ruine. Comme, dans tous les monastères qui suivent la règle de saint Benoît, les abbés doivent être élus par le chapitre des religieux assemblés, et que par conséquent les souverains ne pouvaient légalement s'en attribuer la nomination, on s'avisa de scinder chaque bénéfice ⁽¹⁾ et d'accorder le tiers des revenus à un abbé commendataire, avec dispense de résidence et des fonctions ecclésiastiques. Le soin de remplir ces charges resta à l'abbé régulier élu selon des statuts de l'ordre. Des deux autres tiers de la *mense ou* revenu du monastère, l'un appartenait aux religieux et l'autre servait à l'entretien des bâtiments. Les princes eurent ainsi un nouveau moyen d'enrichir leurs créatures, mais cette division des rentes nécessaires à chaque maison religieuse y amena peu à peu le relâchement

(1) Un bénéfice est la jouissance de biens consacrés à Dieu, à la charge de remplir quelques fonctions ecclésiastiques.

et le désordre. Les grands monastères savoisiens, Hautecombe, Aulps et Talloires, subirent la commune loi. Nous allons raconter comment Tamié parvint à y échapper et put conserver une régularité relative, jusqu'au jour où la réforme de la Trappe y fit reflourir les anciennes vertus de Cîteaux.

Un concile s'ouvrit à Bâle en 1431 pour la réformation de l'Eglise. L'ordre de Cîteaux, qui avait une influence considérable dans la chrétienté, puisqu'il ne comptait pas moins de deux mille monastères, assembla son chapitre général pour désigner le religieux qui devrait représenter tout l'institut devant le Saint-Synode. Pareti, abbé de Tamié, obtint l'unanimité des voix. Ce prélat, dont les contemporains louent le vaste savoir et la prudence consommée, assista à toutes les sessions du concile; il était du nombre des trente-trois Pères qui, le 17 novembre 1439, formèrent le conclave où Amédée VIII fut élu pape sous le nom de Félix V. Le duc de Savoie fit d'abord beaucoup de résistance et sembla n'accepter sa nouvelle dignité qu'à son corps défendant; mais il conserva une vive reconnaissance pour les prélats qui l'avaient porté au trône pontifical. Lorsque Pareti vint lui présenter ses hommages au nom des fidèles Savoisiens, et lui exprimer toute la joie que ses sujets avaient ressentie à la nouvelle de son exaltation ⁽¹⁾, Félix V demanda au

(1) L'Obituaire des Frères-Mineurs de Chambéry rappelle la nomination de Félix V en termes pleins de patriotisme : Hac die, dit-il, fuit coronatus in S. P. et papam illustrissimus princeps et dux... laus Deo et patriæ Sabaudiae ! - Aujourd'hui l'illustre prince et duc a été couronné comme Souverain-Pontife. Gloire à Dieu et à la patrie savoisienne 1 »

religieux quelle faveur il désirait pour lui et ses frères. L'abbé de Tamié conjura le pape de ne jamais permettre que son monastère tombât en commende. Félix en fit la promesse solennelle et les princes qui lui succédèrent l'observèrent scrupuleusement. Le jour où l'élu du concile de Bâle prit cet engagement doit être compté parmi les plus heureux qu'ait vu luire notre abbaye, car avec la modicité de ses revenus, la commende l'eût bientôt ruinée de fond en comble. Pareti mourut le 27 février 1454 et eut pour successeur Georges Jocerand de Cons, d'une illustre famille savoisiennne. Cet abbé, qui siégea dix-huit ans, n'est connu dans la chronique de Tamis que par les difficultés auxquelles donna lieu son élection et que nous allons résumer brièvement.

Le choix des religieux ne suffisait pas pour faire un abbé; il fallait que l'élu fût confirmé d'abord par le supérieur du monastère d'où dépendait son abbaye et ensuite par le pape ; il devait ensuite recevoir la consécration des mains d'un Ordinaire. Or, voici ce qui résulte d'une bulle du pape Nicolas donnée au mois d'avril 1454 (1). Georges Jocerand, moine profès de Tamié, a été nommé à l'unanimité par ses confrères pour succéder à Claude Pareti; cette élection, parfaitement régulière, a reçu la confirmation de l'autorité légitime, c'est-à-dire que l'abbé de Bonnevaux l'a approuvée. Au moment de prendre possession du bénéfice, Jocerand s'adresse au pape pour lui exposer ses doutes au sujet de son élection. En attendant, le monastère reste privé de chef et ses revenus sont mal administrés. D'où viennent les

scrupules de Jocerand? C'est ce que la bulle du pape ne nous laisse pas entrevoir. Des difficultés politiques paraissent absolument étrangères à la situation, car le duc Louis appuie fortement l'abbé élu auprès du Saint-Père et lui prodigue les meilleurs témoignages de son attachement. Ce qui semble singulier, c'est que le pape ne choisit pas dans l'ordre de Cîteaux le personnage qui devra faire une enquête sur la position de l'abbé Jocerand, mais qu'il charge de ce soin le supérieur du prieuré bénédictin de Talloires. Il lui recommande d'examiner *en conscience* si Jocerand est apte à gouverner l'abbaye de Tamié, de vérifier l'emploi de ses revenus et de lui faire accorder la bénédiction par un évêque catholique aussitôt qu'il aura reconnu que tout marche avec ordre et régularité. Cette bulle présente des difficultés que nous ne chercherons pas à résoudre. Qu'il nous suffise de l'avoir résumée pour faire voir le soin que mettait le Saint-Siège à surveiller la direction temporelle et spirituelle des monastères. Cette sollicitude ne se ralentit jamais, mais un jour arriva où elle fut presque paralysée par le mauvais vouloir des abbés de Cîteaux et des quatre premières maisons de l'ordre ; une réforme était urgente, lorsque Rancé vint prêcher par l'exemple au milieu du siècle frivole de Louis XIV.

Georges Jocerand de Cons occupa le siège abbatial jusqu'en 1472. Les religieux de Tamié le remplacèrent par un personnage qui mérite de fixer notre attention. Urbain Ier de Chevron, issu de la noble famille qui avait fondé le monastère, était chanoine de Genève, protonotaire apostolique et titulaire d'un prieuré de

(1) Voir Document n° 18.

Bénédictins ⁽¹⁾, lorsqu'on lui offrit la crosse et la mitre. Il prit avec joie l'habit de Cîteaux, dans la persuasion que son exemple et surtout sa fermeté produiraient d'heureux résultats. Il pensait aussi que son titre de conseiller d'Amédée IX lui serait d'un grand secours pour accomplir les réformes qu'il méditait. Le duc et son épouse Yolande de France s'empressèrent d'accorder au nouvel abbé des lettres de sauvegarde conçues en termes pleins de bienveillance ⁽²⁾. Ces patentes sont datées du 24 janvier 1472. Trois mois après, Amédée mourut, mais la régente Yolande, au milieu des difficultés que lui créèrent les événements politiques, ne retira point sa confiance à Urbain de Chevron ; bien plus, le 9 août 1477, elle lui délivra des patentes par lesquelles tous ses officiers publics qui ne prêteraient pas aide et assistance, le cas échéant, à l'abbé de Tamié et à ses moines, seraient condamnés à cent livres fortes d'amende ⁽³⁾.

A cette époque, de graves complications vinrent compromettre un instant la monarchie savoisienne. Malgré les liens du sang qui l'attachaient à Louis XI, Yolande avait pris parti pour Charles-le-Téméraire. La puissance du duc de Bourgogne tomba pour ne plus se relever, dans les sanglantes batailles de Grandson et de Morat. Les Suisses avaient fait des prodiges. Il fallut traiter avec ces hardis montagnards dont le patriotisme venait de sauver l'indépendance helvétique. Urbain de Chevron, abbé de Tamié, reçut la mission d'aller négocier la paix dans des

(1) Voir Document n° 20.

(2) Voir Document n° 19.

(3) Voir Document n° 21.

circonstances extrêmement difficiles ; il stipula tout à la fois pour la régente, pour le comte de Romont et pour l'évêque de Genève. L'habileté du diplomate savoisien parvint à rendre les conditions de la paix moins onéreuses que les Bernois ne l'exigeaient tout d'abord. Yolande perdit le bas Valais, une partie du pays de Vaud, son droit de protectorat sur Berne et Fribourg et dut payer sa part des frais de la guerre. Cette malheureuse princesse mourut le 29 août 1478 au château de Montcaprel en Piémont, et l'abbé de Tamié présida à ses funérailles.

Deux années après ces événements, Urbain de Chevron se vit de nouveau arraché à la solitude où il avait cherché un repos bien nécessaire après les agitations de sa vie politique. Par acte passé à Jussy le 19 juillet 1482, le chapitre de Genève avait choisi l'abbé de Tamié pour son évêque. Charles I^{er}, qui venait de monter sur le trône, désavoua la conduite du chapitre et fit savoir que la nomination du prélat lui appartenait, comme seigneur de la ville. Un conflit allait s'élever; les chanoines persistaient à soutenir leur droit, lorsque le pape Sixte IV voulut trancher le différend en donnant le siège de Genève à son neveu le cardinal Dominique de la Rovere. Chevron ne se rendit point, car il se regardait comme élu canoniquement, mais il finit par céder ses droits à l'archevêque d'Auch ⁽¹⁾. L'année suivante, l'abbé de Tamié obtint le siège métropolitain de Tarantaise et il s'y établit sans contestation.

Augustin de Charnée prit la place d'Urbain de Chevron en 1483. C'était un prélat politique qui passa

(1) BESSON. - *Diocèse de Genève*, p. 54.

presque toute sa vie à suivre la cour en qualité de conseiller de Charles Ier. Nos historiens le citent comme un homme prudent et de moeurs irréprochables ; mais le tumulte des affaires lui fit négliger son abbaye. Il mourut le 27 mai 1492.

Après l'abbé de Charnée, les deux frères Urbain et Jacques-François de Chevron (1) occupèrent successivement le siège de Tamié (1492-1506). Ce dernier cessa absolument de résider au monastère ; il en confia l'administration à Guillaume Royer, professeur de droit et chanoine de Tarentaise. Pendant une partie de l'année, Jacques-François habitait Turin ou Chambéry; au retour de la belle saison, il venait s'installer dans une maison de plaisance appelée la Tour ou la Maison-Forte et située sur la paroisse de Plancherine. Les gens du pays que scandalisait la vie peu édifiante de l'abbé avaient donné à sa résidence le nom de *Tour-Gaillarde*. Les derniers supérieurs de Tamié n'avaient rien épargné pour faire de la villa de Plancherine une charmante demeure. On y admirait une chapelle somptueusement décorée et des appartements meublés avec un luxe princier. Des aqueducs amenaient d'une grande distance l'eau nécessaire pour desservir la maison et former plusieurs bassins où se jouaient des cygnes. Une longue allée de charmes côtoyait un jardin toujours fourni des plantes les plus rares. Du haut de la terrasse, la vue s'étendait sur la combe de Savoie, et les Alpes aux neiges éternelles formaient le fond de ce délicieux paysage. Plancherine était le rendez-vous de tous les gentilshommes du pays.

(1) C'étaient les neveux de l'archevêque de Tarentaise.

A l'époque de la chasse et des vendanges, on entendait -dans la vallée les aboiements des meutes, le bruit des fanfares et les chants des joyeux convives de l'abbé aux lieux que les anciens moines de Bonnevaux avaient sanctifiés par la prière et arrosés de leurs sueurs.

Cependant, notre abbaye n'avait pas mis en oubli ses traditions; Tamié était encore la plus régulière de, toutes les maisons cisterciennes que possédait la Savoie;. Ce n'était sans doute qu'une ferveur très mitigée, mais du moins on célébrait ponctuellement l'office et on n'usait qu'avec réserve de la faculté accordée à l'ordre de Cîteaux par une bulle de l'an 1476. Sixte IV, auteur de cet acte dont l'abbé de Rancé a nié plus tard l'authenticité, mais qui a été reconnu -vrai par Alexandre VII, Sixte IV donna au chapitre général et aux abbés de l'ordre le pouvoir de dispenser les religieux de l'abstinence de la viande, selon leur conscience et pendant tout le temps que la nécessité l'exigerait. Il en résulta une confusion générale. Quelques abbés rigides ne tenaient aucun compte de la permission, d'autres poussaient la condescendance à l'extrême. Les disputes entre les religieux devinrent si fréquentes, que le chapitre de 1485 fit une ordonnance en vertu de laquelle, dans tous les monastères, on servirait de la viande trois fois par semaine à un seul repas, les dimanches, mardis et jeudis, mais dans un lieu séparé du réfectoire ordinaire. C'est ainsi que l'ordre de Cîteaux, fondé pour mettre en- pratique dans toute son étendue la règle de saint Benoît, en abandonna successivement les points essentiels: le travail des mains, les veilles et l'abstinence de tout aliment gras. Cet état de choses dura jusqu'au 11 juillet 1624, époque du commencement de l'Étroite Observance.

Un fait démontre avec évidence que si Tamié perdit de sa ferveur, du moins il ne suivit pas le torrent : c'est que de temps immémorial les supérieurs de cette abbaye étaient vicaires-généraux de l'ordre en Savoie. Ce fait résulte des circonstances suivantes ⁽¹⁾. En 1672, frère Antoine Passier, prieur de, Chézery, avait été désigné par l'abbé de Clairvaux pour visiter les monastères savoisiens de sa filiation. Il demanda au Sénat la permission de s'acquitter de son mandat; on rejeta sa pétition, conformément aux conclusions du procureur général, parce qu'on y vit un empiétement sur les prérogatives immémoriales de l'abbé de Tamié. Charles-Emmanuel II, duc de Savoie, écrivit au Sénat le 3 septembre 1672 ⁽²⁾ une lettre où il constatait ce privilège que le supérieur général de Cîteaux venait de confirmer solennellement.

Hautecombe et Aulps étaient plus importants que Tamié, le premier parce que les princes de Savoie en avaient fait le lieu de leur sépulture, et le second par. ses droits féodaux. Tamié n'avait pour lui que sa régularité relative, et le luxe qu'étaient quelques-uns de ses abbés ne leur fit point perdre un titre qui supposait chez ces religieux un plus grand respect pour les traditions.

(1) Voir *Document* n° 25, § 1.

(2) Voir le même *Document*, § 2.

CHAPITRE VI

Alain Lacerelli et les brigands du col de Tamié. - Jurisdiction temporelle des abbayes cisterciennes. - L'hospitalité et l'aumône à Tamié. - Calomnies contre le monastère. - Pierre VII de Beaufort. - Jean II de Chevron-Villette; premières difficultés au sujet du droit de patronage. - La congrégation des Feuillants et le prieuré de Lémenc. - Les Bernardines de Rumilly.

La chronique latine de l'abbaye nous dit qu'Alain Lacerelli, religieux italien et prieur de Tamié, devint abbé du même monastère le 31 août 1506, et qu'il reçut la bénédiction abbatiale des mains de Claude de Château-vieux, archevêque de Tarentaise. Lacerelli ne nous est connu que par deux documents qui portent la date des années 1515 et 1516. Le premier est une pétition adressée au duc par le supérieur de Tamié et ses moines pour se plaindre que les gens de toute qualité (*multi tam magni, mediocres, quam alii minores*) ⁽¹⁾ infestent les environs du monastère, troublent les religieux et se montrent animés envers eux des plus sinistres intentions. Les registres du Conseil résident de Chambéry

(1) Voir *Document* n° 22.

nous apprennent qu'à cette époque la magistrature savoisiennne condamna au dernier supplice un certain nombre de brigands qui, profitant du trouble occasionné dans les provinces de Genevois, de Tarentaise et de Maurienne par les démêlés de François Ier et des Suisses, s'étaient associés, occupaient les passages les plus importants de nos montagnes et détraquaient les voyageurs. Une de ces bandes stationnait au col de Tamié, et les religieux avaient beaucoup à souffrir de ses déprédations. Cependant, leurs personnes furent toujours respectées par les brigands; Lacerelli et ses frères ne se plaignent que du trouble qu'on leur cause dans la jouissance de leurs biens. Ils étaient pauvres, hospitaliers et inoffensifs; pourquoi aurait-on usé de violence envers eux? Le faible Charles III, qui allait bientôt se trouver désarmé devant l'agression inattendue de son neveu François Ier, ne laissa pas d'accorder aux moines de Tamié des patentes de sauvegarde, le 10 juillet 1515. L'année suivante, nouvelles plaintes des religieux ⁽¹⁾. Ils s'adressent cette fois au Conseil résident pour lui exposer que le monastère possède depuis une époque très reculée les montagnes d'Orgeval et du Haut-du-Four; que cependant le châtelain et le curial (greffier) de Tournon ont mis ces domaines aux enchères pour les alberger au plus offrant. Le Conseil défend à ces fonctionnaires, sous peine de cent livres fortes d'amende, de procéder aux dites enchères, à moins qu'ils ne fassent connaître dans l'espace de dix jours le droit qu'ils peuvent avoir à cet égard.

(1) Voir *Document* n° 23.

Telle était la situation des abbayes qui, comme Tamié, n'avaient aucune puissance temporelle pour se défendre. Notre-Dame d'Aulps était, en Savoie, le seul monastère cistercien qui fit des actes de souveraineté dans son territoire ⁽¹⁾. Par l'intermédiaire de ses *officiers*, il administrait la justice civile et criminelle, tenait des assises, appliquait des peines de tout genre, en un mot, il exerçait la juridiction omnimode, haute, moyenne et basse. Malgré ce déploiement de forces, l'abbaye d'Aulps éprouvait de grandes difficultés à repousser les attaques du dehors, et les révoltes de ses sujets lui causaient des embarras continuels. Tamié, qui ne commandait pas à des serfs et dont la plupart des possessions étaient affermées à de paisibles cultivateurs, jouissait en général d'une tranquillité parfaite, car ses moyens de défense étaient puisés aux sources de la charité chrétienne : il faisait régulièrement l'aumône et accordait une hospitalité fraternelle à tous les voyageurs qui venaient frapper à sa porte. Les religieux habitants de notre abbaye conservèrent jusqu'à la fin le respect des plus anciennes traditions de leur ordre. Besson constate en ses Mémoires que la charité compatissante des moines de Tamié « attirait les bénédictions de chacun ; » qu'il était presque impossible de comprendre comment ils pouvaient suffire à leur entretien et aux aumônes qu'ils distribuaient chaque jour dans un lieu de passage où l'on ne trouvait pas d'autre abri que le monastère ⁽²⁾. On comptait peu de pauvres dans les environs de Tamié;

(1) Voir la *Notice sur l'abbaye d'Aulps*, par Léon Ménabréa.

(2) *Diocèse de Tarentaise*, p. 237.

tout habitant valide trouvait à gagner honorablement le pain de chaque jour; les malades étaient soignés par les moines. Restaient les mendiants de passage et les pauvres honteux, ceux que la misère avait frappés et qui n'osaient en porter ouvertement les livrées. Aux premiers, le frère portier réservait toujours une ample provision de pain et les modestes débris de la table des moines. Les autres profitaient des portions intactes des religieux mis en pénitence et de celles que se refusait la communauté aux jours de jeûne ordonnés par la règle, c'est-à-dire pendant la plus grande partie de l'année. La peste, la guerre ou la famine venaient-elles désoler nos contrées, Tamié était pour tout le pays environnant un grenier d'abondance. Les moines composaient alors pour eux-mêmes un pain grossier composé de farine de seigle ou d'orge non sassée et gardaient pour les pauvres leur propre pain. Cette charité, qui était commune à tous les religieux de Cîteaux, faisait dire d'eux au cardinal Jacques de Vitry : « Semblables aux boeufs, ils se contentent de paille et réservent le bon grain aux survenants ⁽¹⁾. »

L'abbaye de Tamié ne refusait jamais l'hospitalité pour une nuit aux voyageurs qui la demandaient. Quelquefois, les piétons surpris par la tourmente ou égarés sur la montagne se réfugiaient dans une des granges du monastère ; ils y trouvaient un modeste mais cordial accueil. Etienne Gignelli, abbé depuis le 16 août 1523, voulut se conformer à un usage adopté dans la plupart des maisons de l'ordre et de leurs dépendances; il

(1) Dubois. - *Hist. de Morimond*, p. 297.

ordonna qu'une lampe brûlerait pendant toutes les nuits dans chaque grange de Tamié, afin que les voyageurs perdus au milieu des ténèbres se guidassent par ce fanal ⁽¹⁾.

Pierre de Beaufort, protonotaire apostolique et prieur de Bellevaux, succéda à Gignelli précisément à l'époque où François Ier occupait la Savoie (février 1536). Sa longue prélatrice (1536-1584) ne fut troublée par aucun incident fâcheux. Les rois de France confirmèrent les privilèges de Tamié et se montrèrent même animés d'une bienveillance spéciale envers ce monastère ⁽²⁾. A la rentrée d'Emmanuel-Philibert, les courtisans du prince ne manquèrent pas de noircir à ses yeux la conduite de l'abbé de Beaufort qui, pendant l'occupation française, avait largement exercé l'hospitalité et s'était même permis de donner asile dans l'une de ses granges à quelques malheureux huguenots que poursuivait la maréchaussée ⁽³⁾. Emmanuel-Philibert fit la sourde oreille, approuva implicitement la conduite de l'abbé de Tamié et renouvela toutes les concessions que ses ancêtres lui avaient faites. Ce prince mourut en 1583. Charles-Emmanuel

(1) Etienne Gignelli siégea de 1523 à 1536. Aux funérailles de Philippe de Savoie, duc de Genevois et de Nemours, célébrées à Notre-Dame d'Annecy le 19 mars 1534, l'abbé de Tamié chanta la première messe, l'évêque de Lausanne la seconde et celui de Belley la troisième (*Chronique latine de Tamié*).

(2) Nous trouvons aux archives du Sénat (registre des édits et lettres patentes pour 1550, fol. 111 un document relatif à l'état d'Hautecombe sous Henri II. Frère Jean Loisier, abbé de Cîteaux, rend une ordonnance sur la manière de vivre et la réforme des religieux de cette abbaye qui devront se répartir ainsi : 22 profès, 4 novices et 20 frères convers ou rendus.

(3) Archives du Sénat, armoire n° 6.

Ier, son fils, manifesta le premier, à l'égard de notre abbaye, des prétentions peu conformes à la règle; la condescendance des religieux eût permis une grave infraction aux statuts de l'ordre de Cîteaux, si le pape n'eût opposé son *veto* aux volontés du prince ⁽¹⁾.

Pierre de Beaufort étant décédé le 20 février 1584 ⁽²⁾, les religieux de Tamié s'assemblèrent capitulairement, à la manière accoutumée. Les moines profès étaient au nombre de dix, dont voici les noms : Charles de Gémilly, prieur, Jean Chaffarod, Charles Losserens, Gros-Jean-Guillaume Bernard, Philibert de Lucinge, Aymé Pavilliet Hemonod, Jean-Baptiste Duborsat *alias* Bonnet, Claude Prévost, Jean Doucet et Jean Forrier, tous prêtres. Accablé par l'âge et les infirmités, l'abbé de Beaufort avait demandé au pape l'autorisation de prendre pour coadjuteur, avec pouvoir de succéder, un jeune clerc de Tarentaise nommé Jean de Chevron-Villette. Le pape accorda le titre de coadjuteur mais ne fit pas mention du droit de succession. Quand Pierre de Beaufort mourut, le duc de Savoie donna son *placet* pour que Jean de Chevron occupât son siège, et par un semblant d'élection les religieux ratifièrent ce choix, qui sapait par la base les pratiques constantes observées dans l'ordre pour la nomination des abbés. Le frère Jacques Dufaz, abbé de Bonnevaux, confirma cette élection le 28 février. Grégoire XIII ne se montra point aussi accommodant.

(1) Nous extrayons les détails qui vont suivre du dossier contenant la copie des anciens titres de Tamié et de plusieurs documents relatifs à ce monastère. - Archives du Sénat, armoire n° 6.

(2) Il mourut à Plancherine, dans la maison appelée la *Tour-Gaillarde* .

Il refusa d'accorder à Jean de Chevron l'institution canonique, parce que, pour le nommer, les religieux s'étaient appuyés sur un droit de patronage qui n'appartenait pas aux ducs de Savoie. La Chambre des comptes, saisie de l'affaire, ordonna qu'on ferait une recherche exacte dans les archives de l'abbaye pour reconnaître l'existence de ce droit; le conseiller de Veigié procéda aux enquêtes. On ignore quel en fut le résultat, mais le pape ne consentit à instituer l'abbé qu'à condition que la phrase relative au droit de patronage des princes de Savoie serait biféée des procès-verbaux. La même difficulté se présenta en 1595, lorsque Jean de Chevron -Villette résigna ses fonctions en faveur de François-Nicolas de Riddes, prieur du monastère d'Aulps. Le pape refusa formellement, en accordant ses bulles, de reconnaître un droit qui ne lui paraissait fondé sur aucun titre légitime.

C'est ainsi que la papauté cherchait à faire revivre dans l'ordre de Cîteaux ces traditions qui avaient fait sa gloire en le rendant indépendant. Vers la même époque, un religieux entreprenait de le réformer et soulevait contre lui des tempêtes : c'était Jean de la Barrière, abbé du monastère des Feuillants, au diocèse de Rieux. Il dépassait en austérités les fondateurs de l'institut. «Outre l'usage des haïres et des disciplines, dit Hélyot ⁽¹⁾, les Feuillants allaient déchaux, sans sandales et la tête nue, dormaient tout vêtus sur des planches et prenaient leur nourriture à genoux; ils s'abstenaient d'oeufs, de poisson, de beurre, d'huile et même de sel, se contentant

(1) *De la réforme des feuillants en France* , p. 401-420.

d'un potage d'herbes cuites à l'eau, de pain d'orge pétri avec le son, et si noir que les animaux refusaient d'en manger. »

Jean de la Barrière voulut que les moines réformés par ses soins se rendissent utiles comme l'avaient été les premiers cénobites de Cîteaux. Les Feuillants s'appliquèrent spécialement aux arts mécaniques; ils se firent fabricants et industriels, car l'agriculture était remise en honneur et il fallait ouvrir des voies non encore parcourues à l'activité des religieux. Mais la nouvelle congrégation n'avait pas de chances de durée, car les austérités qu'elle s'imposait dépassaient les forces de la nature. Cependant, dès le début, et malgré la persécution dont il fut l'objet, Jean de la Barrière rattacha à son plan de vie un certain nombre d'abbayes. Au temps de saint François de Sales, les Feuillants étaient en grande renommée; un siècle plus tard, on les vit tomber au niveau des maisons cisterciennes les plus relâchées; tant il est vrai que le zèle poussé à l'excès s'éteint promptement et que la modération donne seule aux entreprises humaines des gages de durée. Le saint évêque de Genève, voulant régénérer le monastère d'Abondance, y appela en 1607 les religieux Feuillants. Vingt ans après, le pape leur céda le prieuré de Lémenc près Chambéry, lorsque les désordres des Bénédictins les en eurent fait expulser ⁽¹⁾. Quoique le Souverain-Pontife eût parlé, un procès ne s'éleva pas moins entre les deux ordres au sujet du prieuré; il dura trente-deux ans et les Feuillants eurent gain de cause. Malgré leurs efforts ils n'obtinrent pas

(1) Voir l'*Histoire du Sénat de Savoie*, t. 1er, p. 554 et suiv.

d'autres concessions en Savoie. En 1648, ils firent des instances auprès du Sénat pour acquérir l'abbaye de Chézery. La Cour suprême répondit par une lettre adressée au duc que « si les moines étaient fautifs il fallait les punir, mais non les changer. »

A l'époque où la congrégation réformée par Jean de la Barrière s'introduisait en Savoie, une religieuse de Sainte-Catherine, la mère Thérèse Perrucard de Ballon, jetait avec saint François de Sales les fondements d'un institut qui devait ramener à leur ferveur primitive les couvents de filles que l'ordre de Cîteaux possédait dans notre province. Elle fonda à Rumilly un premier monastère de Bernardines réformées; cette congrégation reçut en 1622 l'approbation de Grégoire XV. Les abbayes de Bonlieu, du Beton et de Sainte-Catherine refusèrent d'adopter les statuts, que saint François de Sales avait lui-même rédigés. Cependant l'institut de la mère de Ballon obtint le plus grand succès, car au bout de quelques années elle compta des monastères de sa filiation dans un grand nombre de villes en France et en Savoie.

CHAPITRE VII

L'ordre de Cîteaux et le Sénat de Savoie. - Alphonse Delbene, abbé d'Hautecombe, Claude Milliet, abbé d'Aulps, et François-Nicolas de Riddes, abbé de Tamié. - Les conseillers-clercs. - Rôle de l'abbé de Riddes au Sénat; son neveu le remplace à Tamié. - Première réduction de l'abbaye sous la main de S. A. R. le duc de Savoie. - Tamié en 1659.

Tant que l'institut de saint Robert conserva sa ferveur et sa pauvreté primitives, les religieux qui suivaient sa règle mirent tous leurs soins à vivre ignorés du monde. Afin que la pensée de cet isolement demeurât toujours présente à leur esprit, les fondateurs de Cîteaux et des monastères de sa filiation avaient choisi pour leurs retraites une épaisse forêt, une lande marécageuse ou la cime escarpée d'une montagne. L'ambition vint aux solitaires avec l'amour des richesses. Leurs premiers Pères avaient attiré les gens du monde au désert; les religieux dégénérés vinrent se mêler d'eux-mêmes aux affaires du siècle et solliciter la faveur des princes. Cîteaux, la maison-mère., donna de bonne heure ce fâcheux exemple de vues ambitieuses. Vers 1476, Jean de Cirey, abbé de ce monastère, se fit admettre comme

conseiller-né au Parlement de Bourgogne, et tous ses successeurs, au nombre de dix-huit, jusqu'à François Trouvé (1748), jouirent de ce privilège. Dans la liste de ces abbés on voit figurer en 1635 le terrible ministre de Louis XIII, Armand-Jean du Plessis, cardinal-duc de Richelieu.

En Savoie, deux abbés de Tamié, Urbain I^{er} de Chevron et Augustin de Charnée, avaient été appelés à siéger dans les conseils de leurs souverains. Alphonse Delbene, abbé d'Hautecombe, devint membre du Sénat de Savoie en 1574; mais c'était là un titre personnel et qui n'avait été, accordé à ce prélat que parce qu'il était très savant en droit public. Pour la même raison, Claude Milliet, abbé d'Aulps, fut reçu sénateur à Chambéry six années après. Nous avons raconté ailleurs les difficultés qu'éprouva Delbene lorsqu'il voulut faire attribuer à perpétuité aux abbés d'Hautecombe, le titre de membres-nés du Sénat de Savoie (1). Après d'assez longues discussions, la Compagnie enregistra l'édit de Charles-Emmanuel I^{er} qui conférait cette dignité aux successeurs de Delbene, mais à la condition que pour être admis et avoir voix délibérative ils seraient examinés, prendraient rang parmi leurs collègues suivant la date de leur réception, prêteraient serment et paieraient les droits accoutumés (2). Avant d'arriver à François-Nicolas de Riddes, trente-septième abbé de Tamié, qui fit aussi partie de la Cour suprême de Savoie, disons quelques mots d'Alphonse Delbene.

(1) *Histoire du Sénat de Savoie*, t. 1er p. 261 et suiv.

(2) Après Delbene, le Sénat compta dans ses rangs quatre abbés d'Hautecombe : Sylvestre de Saluces de la Mente, Adrien de Saluces, dom Antoine de Savoie et Jean-Baptiste Marelli.

Ce prélat appartenait à une ancienne famille florentine qui était venue s'établir en Savoie au commencement du xv^e siècle. Quoiqu'il dût s'engager dans les ordres sacrés, il avait étudié la jurisprudence et la littérature. On lui donna l'abbaye d'Hautecombe en 1560 et l'évêché d'Alby en 1588. Delbene s'est fait un nom par ses travaux historiques (1). Parmi ces oeuvres, nous ne citerons que celle qui se rapporte directement à notre étude-actuelle : c'est l'histoire des principaux monastères de l'ordre de Cîteaux en Savoie (2). On y trouve la preuve qu'en 1593 Hautecombe possédait une typographie qui servait sans doute à imprimer les livres liturgiques destinés aux maisons religieuses du pays. En dehors de ses occupations littéraires qui lui valurent plusieurs distinctions flatteuses (3), Delbene fit paraître les qualités d'un bon magistrat et d'un excellent prêtre. Il laissa au Sénat un grand renom de savoir et gouverna avec fermeté son évêché d'Alby dans des circonstances très difficiles. Il mourut en cette ville au mois de mars 1608.

L'abbaye de Tamié n'est représentée au Sénat de Savoie que par un seul de ses abbés, François-Nicolas de Riddes, originaire du Faucigny et prieur du monastère d'Aulps. On a vu au chapitre précédent que Jean II de Villette-Chevron avait abdiqué sa dignité en faveur de ce religieux, et que le pape, en accordant ses bulles à l'abbé

(1) Voir, pour la nomenclature de ces travaux : *Gallia christiana* (Eccl. albiensis) ; Grillet, *Dict. historique*, ii, 325; *Biographie universelle*.

(2) Nous avons reproduit plus haut le titre de cette lettre, chap. ix, p. 18.

(3) Ronsard lui dédia son *Art poétique* et Juste Lipse un recueil d'inscriptions.

de Riddes, s'était formellement refusé à reconnaître le droit de patronage et de nomination que revendiquait le duc de Savoie. La famille de Riddes avait toujours, fait preuve d'un grand dévouement envers ses souverains. Lorsque les difficultés relatives à la confirmation de l'abbé de Tamié furent aplanies, Charles-Emmanuel voulut lui décerner une récompense très ambitionnée par la noblesse du pays et que les religieux eux-mêmes avaient appris à rechercher : il le nomma son aumônier, son conseiller intime et membre du Sénat de Savoie. Dans sa patente, datée du 1^{er}-janvier 1608, le duc s'exprimait ainsi ⁽¹⁾ :

« Ayant toujours eu en particulier soin, à l'imitation de nos sérénissimes prédécesseurs, de faire élection de personnes sages, doctes et de bonne conscience aux offices de la justice, nous avons bien souvent choisi les ecclésiastiques que nous avons su être accompagnés des susdites qualités et autres vertus requises, à celle fin que nos sujets en reçoivent le bénéfice que nous désirons pour leur bien, repos et communion. Et d'autant que vous, notre très cher, bien-aimé et féal dévot orateur messire François-Nicolas de Riddes, abbé de Tamié, notre aumônier, possédez les parties requises à semblables charges et offices, au moyen de quoi iceux vous peuvent être dignement conférés, joint à ce l'affection que vous et vos frères avez de tout temps témoignée envers nous et notre service, à ces causes etc. »

A partir de l'année 1608, l'abbé de Riddes siégea très assidûment au Sénat ; les registres de cette Compagnie

(1) Voir *Document* Ir 12, § 2.

en font foi. Aux audiences, il portait la robe de palais ou la toge écarlate, par-dessus la tunique blanche et le scapulaire noir des religieux de son ordre. En général, on lui confiait l'examen des procès relatifs aux matières ecclésiastiques et il y apporta toujours un grand esprit de conciliation. A la fin de l'année 1608, il s'engagea à ne rien demander pour son traitement sur les -deniers des greffes, tant que les sénateurs ses confrères ne seraient pas payés (1). Depuis 1610, il fit toujours partie de la première chambre, sous la présidence d'Antoine Favre. En 1629, l'abbé de Riddes avait été délégué par celui de Cîteaux pour la visite de tous les monastères de son ordre dans les provinces de Savoie, Piémont, Dauphiné, et Pro^vence. Des *difficultés* s'étant élevées pour l'accomplissement de ce mandat, les sénateurs prêtèrent main-forte à leur collègue.

Il était difficile que François-Nicolas de Riddes donnât tous ses soins à l'administration de la justice sans que l'administration de son abbaye en souffrît, pour le temporel et le spirituel. Aussi, dès l'année 1614, s'était-il fait adjoindre comme coadjuteur, avec droit de future succession, son neveu Guillaume de Riddes. Mais le pape Paul V n'avait accordé la bulle portant confirmation du titre de coadjuteur qu'en tenant pour non venus les mots de *nomination* et *présentation* contenus dans la patente ducale. Le 12 août 1645, Guillaume V de Riddes devint abbé de Tamié par la mort de son oncle. Il choisit lui-même pour coadjuteur François-Nicolas de la Forêt de Somont, qui ne siégea que huit ans (1651-59).

(1) Voir *Document* r 24, §2.

A partir de l'année 1659, le duc inaugura un nouveau système envers notre abbaye. Jusqu'alors il s'était contenté de mentionner, chaque fois que l'occasion s'en présentait, son prétendu droit de patronage sur Tamié, sans tenir compte des protestations que cette conduite suggérait au pape. Quand l'abbé François-Nicolas de Somont mourut, il voulut que le Sénat réduisît sous sa main tous les biens du monastère et en dressât un inventaire exact, comme on avait coutume de le faire pour les-bénéfices soumis à la nomination royale.

Le 3 octobre 1659, messire Guillaume de Blancheville, premier président, donna ordre à Charles Salteur, conseiller de S. A. R. et membre du Sénat, de se rendre à Tamié, en l'assistance du procureur général Ducrest, pour opérer la « réduction des biens et de l'abbaye. » Les magistrats eurent soin de se rendre tout d'abord dans les différentes granges dépendantes de cette maison religieuse, d'exiger des fermiers le détail du revenu de chaque ferme et d'apposer le sceau du Sénat sur les immeubles renfermant des denrées quelconques ⁽¹⁾. Ces opérations durèrent deux jours. Le 6 octobre, Charles Salteur déclara à haute voix sur la place qui s'étend devant l'église de Tamié ⁽²⁾ « qu'il allait être, par lui, procédé-à l'inventaire et description des titres, terriers, meubles, or, argent, bétail et chevaux qui seraient trouvés dans ladite abbaye et ses dépendances ; qu'il prendrait

(1) Ces détails sont tirés du procès-verbal de la réduction de l'abbaye de Tamié en 1659 (Archives du Sénat; armoire n° 6, dossier de Tamié).

(2) Il s'agit ici de l'ancienne abbaye, dont le plan et la situation n'étaient pas les mêmes que ceux du monastère actuel.

acte d'état des bâtiments par maîtres maçons et charpentiers; qu'enfin il établirait un économe chargé de rendre compte quand et par qui serait ordonné. » Il fit ensuite comparaître par devant lui les huit religieux prêtres profès dont se composait la communauté, outre les novices et les convers ⁽¹⁾. Tous prêtèrent serment, *more sacerdotali*, qu'ils n'avaient détourné aucun effet appartenant au défunt abbé, d'autant moins que ces effets étaient la propriété légitime du monastère. Alors commença l'inventaire des titres qui existaient tant à l'abbaye qu'à la villa de Plancherine où était mort M. de Somont. C'était là que ce prélat faisait sa résidence pendant la belle saison. Ses goûts ne le portaient point à l'étude de la théologie, mais plutôt à celle du droit, si l'on en juge par la nomenclature des livres qui formaient sa bibliothèque ⁽²⁾. On y voyait figurer entre autres les oeuvres de Guy Pape, le Digeste ancien et nouveau, les *Decreta Gratiani*, le *Thesaurus accursanus*, plusieurs recueils d'arrêts notables et l'*Infortiatum seu Pandectarium juris civilis*. Quant à l'ameublement, on n'avait pas songé à le renouveler peut-être depuis la construction de la villa; tous les ouvrages de menuiserie étaient ver-, moulus et les riches tentures tombaient en loques. La *Tour-Gaillarde*, autrefois si florissante, n'avait conservé que son nom et ses plantureuses charmilles. Ses murs

(1) Voici les noms de ces religieux :

Dom Pierre Gay, prieur; dom François Sautier; dom Etienne Alliod, cellérier; dom Pierre-Antoine Sibille, procureur; dom Pierre Morand; dom Marc Lomel; dom Pierre Cornuty; dom Pierre de Quiniéri.

(2) Inventaire des meubles et livres trouvés à Plancherine et portés à l'abbaye de Tamié; fol. 21, 22 et 23 du procès-verbal.

se lézardaient, les cygnes avaient disparu de ses bassins desséchés; il semblait qu'un souffle de destruction eût passé sur ces beaux lieux.

L'état de l'abbaye n'était guère plus satisfaisant. Le sénateur commissaire voulut connaître le nombre exact des religieux. Dom prieur répondit qu'ils n'étaient que neuf, quoique l'abbaye fût fondée pour en contenir vingt-quatre, et qu'à l'époque de sa réception il s'en trouvât dix-huit. Le long rapport des maîtres maçons et charpentiers sur les bâtiments de Tamié nous en donne la plus triste idée (U. Les toits, partout couverts de paille, étaient à moitié pourris; on les avait construits avec des bois de si mauvaise qualité, qu'il eût été impossible d'y placer des tuiles ou des ardoises. Dans les temps de pluie, le dortoir, la salle capitulaire, les cloîtres, l'église elle-même, se remplissaient d'eau. Murs, planchers, boiseries, portes, fenêtres, il fallait tout refaire, car de simples réparations eussent été insuffisantes. Tel est en résumé le rapport des experts.

Les greniers et les caves n'étaient guère garnis de provisions. Dans les écuries, on trouva seize chevaux, trois paires de boeufs et cinquante-quatre vaches ou génisses. Chaque grange en contenait un nombre proportionné. Le sieur Vincent Carrier, un des fermiers de l'abbaye, accepta les fonctions d'économe, sous la caution de son neveu, et à charge de rendre compte de sa gestion.

La commission des sénateurs était remplie; ils rentrèrent à Chambéry le 15 octobre.

(1) Procès-verbal, fol. 11 et suiv.

Tamié avait perdu sa splendeur première; la ruine morale entraîna la ruine matérielle. Il fallait qu'un souffle nouveau vînt animer ces débris, que l'esprit de saint Pierre semblait avoir abandonnés. La déchéance absolue de Tamié paraissait inévitable; mais la Providence veillait sur cet illustre monastère, et l'heure de sa régénération approchait.

CHAPITRE VIII

L'Étroite Observance. - Bulle d'Alexandre VII pour la réformation de l'ordre de Cîteaux. - L'abbaye de la Trappe; plan de l'abbé de Rancé. - Jean-Antoine de la Forêt de Somont, abbé de Tamié; ses études à Paris et ses premiers succès. - Il publie un livre pour défendre l'autorité de la maison-mère de Cîteaux. - Il obtient du Parlement de Paris un arrêt contraire à la réforme de Rancé.

Lorsque Jean-Antoine de la Forêt de Somont ⁽¹⁾, neveu du défunt prélat, vint occuper à Tamié le siège de son oncle (août 1665), on ne se doutait guère que ce jeune abbé ambitieux et mondain ferait reflourir dans le monastère les vertus de ses fondateurs et qu'il en donnerait le premier l'exemple. Mais avant de faire connaître ce personnage, il importe de jeter un coup d'oeil sur l'ordre de Cîteaux dans la seconde moitié du XVII^e siècle.

(1) Après la mort de François-Nicolas de Somont en 1651, Tamié fut pendant six ans privé d'abbé. Guichenon affirme qu'en 1657 un Gerbaix de Sonnaz en faisait les fonctions. Le fait ne nous est pas démontré. Cependant, nous avons laissé figurer ce personnage dans la liste des abbés de Tamié.

C'était en France, berceau de l'institut, qu'on avait éprouvé le plus de difficultés à faire accepter les plans de réforme proposés par Benoît XII et Jean de la Barrière. Plus de deux cents abbayes cisterciennes s'obstinaient à les repousser avec une ténacité incroyable. Un abbé de Clairvaux, Denis Largentier, ne désespéra point d'un ordre qui avait jeté un si vif éclat pendant deux siècles et rendu tant de services à l'Eglise. Il commença par se réformer lui-même, et la plupart de ses religieux revinrent par son exemple à la pratique des austérités de saint Bernard. Ce retour aux traditions ramena dans la bonne voie un certain nombre de monastères que Clairvaux comptait dans sa filiation ⁽¹⁾. Ils formèrent ce qu'on appela *l'Etroite Observance* (1618). Les autres abbayes de l'ordre, et c'était le plus grand nombre, composaient l'Observance *commune*, c'est-à-dire qu'elles conservèrent les habitudes commodes que le temps avait consacrées.

Quelque sévère que fût l'Etroite Observance, elle avait mitigé sur bien des points la règle primitive. L'abbé de Clairvaux imposa le silence et abolit l'usage de la viande; mais les religieux eurent une heure de récréation par jour et leurs aliments maigres furent semblables à ceux dont usaient les séculiers. Il rétablit les jeûnes d'ordre, ainsi que l'office de la nuit; mais il autorisa une collation du 14 septembre à Pâques et rendit quelques instants au repos après matines. En ce qui concerne le travail des mains, la pauvreté, les vêtements de laine et les couches dures, on revint à l'ancienne discipline.

(1) Tous les monastères cisterciens de la Savoie étaient affiliés à Clairvaux; pas un d'entre eux ne se soumit à l'Etroite Observance.

Il n'en fallait pas tant pour provoquer l'opposition des religieux hostiles à la réforme; on vit bientôt s'élever contre l'Etroite Observance une persécution formidable à laquelle prirent part les premiers supérieurs de l'ordre ⁽¹⁾. Le cardinal de la Rochefoucauld, commissaire pontifical, organisa en congrégation indépendante les abbayes qui avaient suivi l'exemple de Clairvaux; en 1642, elles étaient au nombre d'environ quarante. Le Parlement de Paris enregistra les ordonnances du cardinal (1660); mais les ennemis de l'Etroite Observance eurent tant de crédit à Rome, que le pape cassa tous les actes de son commissaire et se réserva à lui-même la réformation de l'ordre de Cîteaux. Le 14 décembre 1665, Alexandre VII signa un bref qui régularisait les mitigations introduites depuis trois siècles. Quoique les statuts de saint Benoît y fussent dénaturés d'un bout. à l'autre, il fallut des efforts considérables pour faire accepter cette prétendue réforme dans les monastères où régnait le relâchement.

Au plus fort de la lutte qui s'était engagée entre l'Etroite Observance et ses ennemis parut l'homme qui devait régénérer l'ordre de Cîteaux; cet illustre personnage a exercé sur l'abbaye de Tamié une influence décisive, et il nous importe d'en retracer à grands traits la physionomie.

Armand-Jean le Bouthillier de Rancé, né à Paris le 9 janvier 1626 d'une famille de magistrats, eut pour parrain le cardinal de Richelieu. Dès son enfance, il séduisit

(1) Voir l'Hist. *générale de la réforme de Cîteaux*. par dom Gervaise, abbé de la Trappe. Avignon, 1746.

tout son entourage par les charmes de sa physionomie autant que par ses facultés intellectuelles. A douze ans, il était chanoine de Paris et possédait cinq à six bénéfices. Son ardeur pour l'étude était si grande, qu'il publia vers cette époque une édition grecque d'Anacréon, avec des notes qu'admirent les érudits. Quelque temps après il fit paraître un ouvrage aussi bien écrit que profondément pensé, le *Traité sur l'excellence et la dignité de l'âme*. A seize ans, il prêcha dans l'une des premières églises de la capitale. Au concours pour la licence, il mérita la première place; Bossuet, son concurrent, n'obtint que la seconde. « De Rancé, dit Chateaubriand ⁽¹⁾, se montre au monde entre Richelieu son parrain et Bossuet son ami. Il fallait que ce prêtre fût grand pour ne pas disparaître entre ses acolytes. »

Rancé se laissa éblouir par ses brillants débuts. Il aima le monde et, possesseur d'un héritage considérable, il se livra à la dissipation de la cour. La carrière ecclésiastique n'était appréciée par ce jeune homme qu'au point de vue des avantages temporels. Son entrée dans les ordres ne fut point le signal d'un changement de vie; Rancé semblait prendre à tâche d'éloigner de sa personne tout ce qui aurait pu faire reconnaître en lui un ministre des autels. Passionné pour la chasse et les aventures, il succomba peut-être à d'autres séductions. Le fait est resté douteux, quoique un certain nombre d'écrivains ⁽²⁾ aient vu dans la rude pénitence du réformateur

(1) *Vie de Rancé*. Milan, 18M.

(2) Le cardinal de Bausset, biographe de Bossuet et de Fénelon, est de ce nombre.

de la Trappe l'expiation des erreurs de sa jeunesse. Cependant les honneurs ne satisfaisaient point Rancé; plus il avançait dans la vie, plus il se pénétrait du néant des choses humaines. On ignore l'époque précise de sa conversion, mais on sait qu'à partir de 1660 il résigna la plupart de ses bénéfices, vendit une partie de sa fortune, en distribua le produit aux pauvres, et commença à mener une vie vraiment sacerdotale. Quelques prélats de ses amis l'exhortaient à embrasser l'état monastique, mais le froc religieux, selon ses propres paroles, lui répugnait souverainement. Il surmonta ses dégoûts et, des deux bénéfices qui lui restaient, il choisit son abbaye de la Trappe ⁽¹⁾ pour y passer le reste de ses jours dans la pénitence.

Lorsque Rancé vint en 1662 à la Trappe pour y introduire la réforme, il n'y trouva qu'un petit nombre de moines, ennemis de toute règle et vivant avec des malfaiteurs. Aux premiers mots de discipline, on parle de poignarder l'abbé, de l'empoisonner ou de le jeter dans les étangs. Enfin, les insurgés se soumettent et ils sont éconduits au moyen d'une pension de 400 livres. Louis XIV accorde à Rancé la faculté de tenir l'abbaye en règle, mais à condition qu'après la mort du titulaire elle retombera en commende. Le réformateur remplace les anciens moines par les religieux de l'abbaye de Perseigne, qui ont embrassé l'étroite-observance. Lui-même

(1) L'abbaye de Notre-Dame de la Maison-Dieu de la Trappe (Ordre de Cîteaux, située sur la limite du Perche et de la Normandie, a été fondée et dotée en 1122 par Rotrou, comte du Perche, pour l'accomplissement d'un vœu que ce gentilhomme avait fait au milieu d'un naufrage.

commence son noviciat en juin 1663, fait profession le même mois de l'année suivante et reçoit la bénédiction abbatiale à l'âge de trente-huit ans. De retour dans son monastère, il se soumet aux plus rudes austérités. A ses yeux, l'Étroite Observance est incomplète, puisqu'elle ne reproduit qu'en partie la règle observée primitivement à Cîteaux. Pour s'en rapprocher davantage, il ajoute à cette réforme des pratiques plus sévères. Ses règlements sont connus sous le nom de *Constitutions de l'abbé de Rancé*; on s'y conforme aujourd'hui à Tamié et dans quelques maisons de la Trappe en France ⁽¹⁾.

Quand cette réforme parut, elle excita de l'étonnement; on supposait qu'elle tiendrait à peine quelques mois. L'abbé de Prières, visiteur de l'ordre, disait à Rancé : " Vous aurez beaucoup d'admirateurs, mais peu d'imitateurs. » En effet, pendant plusieurs années, la Trappe demeura sans postulants. Peu à peu les aspirants arrivèrent et cette abbaye compta jusqu'à 80 religieux vers la fin du XVII^e siècle. Plusieurs maisons cisterciennes de l'une et l'autre Observance adoptèrent cette réforme ; les plus célèbres sont celles de Sept-Fons, de Tamié et d'Orval dans le Luxembourg ⁽²⁾.

Nous ne dirons rien des persécutions de tout genre que le plan de l'abbé de la Trappe lui suscita; il s'y était préparé de longue main. Il ne s'étonna pas de rencontrer

(1) Nous avons parlé ci-dessus des deux congrégations distinctes dont se compose aujourd'hui l'institut des Trappistes.

(2) Sept-Fons, au département de l'Allier, fut fondée comme Tamié en 1132. Eustache de Beau-Fort, abbé de ce monastère en 1654, se lia avec Rancé et adopta sa réforme. L'abbaye de Sept-Fons a été relevée en 1845 par une communauté de Trappistes.

ses plus implacables adversaires parmi les supérieurs des premières maisons de l'ordre. A Rome, on traitait le réformateur comme un homme voisin du schisme : il avait cédé à un accès de *furia francese* ; sa cause semblait perdue. Cependant le pape accueillit Rancé avec bonté au palais du Quirinal (1), et il commit l'examen de l'Étroite Observance à une congrégation de cardinaux.

L'abbé général de Cîteaux se montrait animé envers Rancé de sentiments très hostiles. Il entreprit une croisade contre le novateur importun qui songeait évidemment à soumettre l'ordre tout entier au système en vigueur à la Trappe ; son confident et son homme d'action dans cette guerre à outrance était le jeune abbé de Tamié. Il est temps que nous fassions connaître ce religieux, qui occupe une place si importante dans l'histoire de son ordre ⁽²⁾.

Jean-Antoine de la Forêt de Somont, baron de Bonvillars, naquit à Yenne en 1645. Il était l'aîné de deux garçons et de deux filles. L'une de ses soeurs se fit religieuse au monastère du Beton, dont elle devint ensuite l'abbesse ; l'autre épousa messire François de Bertrand de la Pérouse, premier président du Sénat de Chambéry et gouverneur de la Savoie. Jean-Antoine abandonna de bonne heure les prérogatives attachées à son droit d'aînesse

(1) D'après Chateaubriand, il lui dit ces mots : *Adventus vester non solum gratus est nobis, sed expectavimus man.*

(2) La plupart des détails relatifs à M. de Somont et à dom Cornuty sont extraits d'une chronique inédite rédigée par un religieux de Tamié après l'introduction de la réforme dans ce monastère. Nous devons la communication de ce précieux document à S. Em. le cardinal Billiet.

à l'âge de treize ans il s'engagea dans l'état ecclésiastique. Une inspiration providentielle le conduisit à Tamié et il y prit l'habit de novice en 1659, l'année même où mourut son oncle, supérieur de ce monastère. Six ans après, en 1665, le jeune religieux obtint le siège de Tamié. Jean-Antoine n'avait que vingt ans, et il est probable que sa nomination s'était faite sans que les religieux eussent été appelés à y prendre part.

Après la mort de son oncle, de Somont était allé achever son noviciat à Cîteaux; il fit profession entre les mains du général Claude Vaussin de Corsain. Ce prélat, lui inspira un vif attachement pour la première maison de l'ordre; son disciple en soutint toujours les prérogatives avec beaucoup de zèle, mais l'enseignement qu'il y reçut lui fit concevoir de fâcheuses préventions contre la réforme et il ne modifia que très tard les idées de sa jeunesse. De Somont revint à Tamié et prit possession de son siège. Il régla toutes choses pour la conservation du bon ordre pendant son absence et alla continuer ses études à Paris au collège des Bernardins; son compagnon de voyage était un jeune novice nommé Jean-François Cornuty, dont il était loin de prévoir la destinée.

A Paris, on remarqua bientôt l'abbé de Tamié; l'intégrité de ses moeurs et la vivacité de son esprit le mirent en rapport avec les membres les plus éminents du clergé parisien. Les devoirs de son état ne l'empêchèrent point de se livrer avec ardeur à l'étude des langues grecque et hébraïque; on peut juger du progrès qu'il fit dans cette science par les notes qu'il a laissées sur les livres de la Genèse et de l'Exode. Au milieu de ses travaux, il n'oubliait pas ses abbayes de Tamié et du

Beton; son procureur, dom Pierre Cornuty, était exact à l'informer de tout ce qui s'y passait et veillait au maintien de la régularité. En 1666, on reçut dans ces deux monastères le bref d'Alexandre VII, et un grand nombre d'abus disparurent dès cette époque. Vers la fin de la même année, après une maladie qui le mit aux portes du tombeau, l'abbé de Somont prit ses grades et fut licencié en théologie. Dès ce moment, il prit connaissance des affaires générales de l'ordre. De grandes dissensions régnaient alors entre les monastères de Cîteaux. Les quatre premiers abbés de l'ordre, c'est-à-dire ceux de la Ferté, de Pontigny, de Clairvaux et de Morimond, prétendaient ne point dépendre de celui de Cîteaux, leur général; ils refusaient de reconnaître sa juridiction et de se soumettre à ses ordonnances. Quelque divisés que fussent ces prélats sur leurs intérêts particuliers, ils ne laissaient pas de s'entendre contre l'Étroite Observance, et plus particulièrement contre la réforme inaugurée par l'abbé de Rancé; tous leurs efforts, à Rome et à Paris, ne tendaient qu'à détruire cette « innovation". Jean-Antoine de Somont se prêta de grand coeur à toutes leurs manoeuvres. Dans le livre qu'il composa à cette occasion et qui ne nous est point parvenu, il soutenait que les réformés introduisaient une espèce de schisme dans l'ordre par des observances impraticables. M. de Rancé n'y était pas épargné et le ridicule était jeté à pleines mains sur les usages qu'il avait introduits à la Trappe.

Quant aux supérieurs des quatre premiers monastères, ils trouvèrent dans l'abbé de Tamié un adversaire aussi habile qu'infatigable et M. de Cîteaux un zélé défenseur. Jean-Antoine de Somont, devenu procureur général de

son Ordre, soutint avec chaleur, à Rome et à Paris, les droits de la maison-mère. Pour les mieux établir, il composa un livre intitulé : *Le véritable gouvernement de l'ordre de Cîteaux (1)*. Cet ouvrage, où brillait une connaissance approfondie du droit et des constitutions de l'institut, mit le sceau à la réputation de son auteur et augmenta encore la confiance que le général avait en lui.

Au milieu de son triomphe, un incident vint troubler l'abbé de Somont : son religieux, dom Cornuty, s'était retiré à la Trappe vers la fin de l'année 1664, et toutes ses démarches pour l'en faire sortir étaient restées inutiles. Il y parvint plus tard, mais ses propres sentiments avaient subi un changement radical, comme on le verra au livre suivant.

En 1669, Jean-Antoine de Somont reçut l'ordre de la prêtrise des mains de l'archevêque de Paris ; il n'obtint la bénédiction abbatiale à Cîteaux qu'en 1671. L'année suivante, il assista au chapitre général où on le nomma vicaire de l'ordre pour la province de Savoie. Ces nouvelles fonctions lui fournirent l'occasion de revoir son monastère et les abbayes cisterciennes qui en dépendaient. Quoique opposé à la réforme, il aimait la régularité et fit tous ses efforts pour que le bref d'Alexandre VII reçût son application complète en Savoie. On s'étonne

(1) In-4 de 476 pages; Paris, 1678. Les exemplaires en sont très rares. - Les démêlés de l'abbé de Cîteaux avec les supérieurs majeurs de l'Ordre n'ont pris fin qu'au Chapitre de 1738, dans lequel le général Pernot, soutenu de l'autorité du ministre Fleury, eut assez de crédit pour amener ces quatre prélats à se désister de leurs prétentions.

de trouver, dans ses *cartes de visite* ⁽¹⁾, le détail circonstancié qu'il y donne de toutes les observances du cloître. Tous ses règlements portent le caractère d'une sagesse qu'on ne pouvait s'attendre à trouver chez un jeune homme de vingt-huit ans. Les Cisterciens de Savoie, habitués, pour la plupart, à vivre sans règle, refusèrent tout d'abord de se soumettre aux ordonnances contenues dans le bref ; leur résistance s'appuya sur le refus d'enregistrement que le Sénat opposa à cet acte. Cependant le zèle de l'abbé de Tamié parvint à retrancher les principaux abus, en attendant que la Cour suprême donnât son placet au bref du pape ⁽²⁾.

De Somont profita d'un hiver qu'il passa à Tamié pour mettre complètement ses religieux dans la bonne voie et s'appliquer surtout à leur prêcher d'exemple. Au printemps de 1674, il visita le monastère des Hayes, abbaye de la filiation de Tamié, et partit pour Paris où il obtint le titre de docteur en Sorbonne, aux applaudissements de tous les hommes éclairés qui le suivaient depuis longtemps avec intérêt dans sa carrière militante. Etienne le Camus, cardinal et évêque de Grenoble, lui donna une grande preuve de déférence ; il lui envoya

(1) On désigne sous ce nom les procès-verbaux faits par les religieux chargés de visiter les monastères pour en constater l'état et indiquer les améliorations à introduire.

(2) Peut-être le supérieur de l'ordre craignait-il que les ordonnances de l'abbé de Tamié fussent sans effet, car nous trouvons aux archives du Sénat une commission de frère Jean Petit, abbé de Cîteaux, en faveur de dom Georges Meillardet, proviseur au séminaire de Dôle, pour visiter les abbayes de Tamié, Hautecombe, Aulps, Chézery, le Beton, Sainte-Catherine et Bonlieu. Cette commission est du 26 octobre 1676. (Répertoire de 1652 à 1657, fol. 279.)

la théologie morale qu'il avait fait composer pour l'instruction de son clergé et le pria de l'examiner. L'abbé de Somont donna son approbation à ce livre en 1676; elle se trouve en tête du premier volume et montre tout l'éloignement qu'inspiraient à ce jeune religieux les maximes relâchées qui avaient prévalu dans la plupart des maisons de l'ordre. Il en donna une nouvelle preuve dans la visite de plusieurs abbayes du royaume, visite qu'il entreprit en qualité de vicaire-général, après avoir obtenu des lettres de naturalisation du roi Louis XIV.

Cette conduite exemplaire faisait supposer que l'abbé de Tamié se montrerait favorable à la réforme ; mais il en était encore bien éloigné. Depuis longtemps M. de Rancé faisait des instances à Rome et à Paris pour maintenir l'Étroite Observance, augmenter le nombre des maisons qui l'avaient embrassée et les mettre à l'abri des entreprises du général, qui voulait soumettre tout l'ordre au bref d'Alexandre VII. Les abbés réformés obtinrent, du roi, des commissaires qui devaient examiner le différend. C'étaient des membres du Parlement de Paris et du Grand-Conseil. Ils approuvèrent à l'unanimité les articles que leur présentèrent Rancé et ses adhérents; le roi en avait agréé les conditions, et l'arrêt qui allait les étendre à tout l'ordre de Cîteaux devait être prononcé à la Cour suprême de Paris le 19 avril 1675.

L'abbé de Cîteaux, prévenu de ce qui se passait, ne perdit point de temps. Il s'entendit avec M. de Somont, qui partit pour la Cour dans la matinée du 18 avril. L'abbé de Tamié était lié avec les membres les plus influents du ministère et en particulier avec le prince de Condé. Il fit ressortir avec énergie les raisons qui

devaient empêcher que le Parlement prononçât l'arrêt qu'on avait préparé. Il démontra que si on adoptait la réforme, les abbés des royaumes étrangers ne s'y soumettraient pas et refuseraient d'assister au chapitre général, ce qui priverait le roi d'un moyen d'influence hors de contestation. Ces raisons touchèrent les conseillers du roi. Ils soumirent l'affaire à un nouvel examen, et au lieu de l'arrêt que Rancé avait provoqué, le Parlement décida que les choses resteraient dans le même état qu'auparavant. L'abbé de Tamié avait obtenu un triomphe complet, et la réforme proprement dite allait se borner désormais à la seule abbaye de la Trappe.